



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Agenda21  
**Valais**★

# Rapport du Conseil d'Etat sur l'Agenda 21 cantonal

Etat des lieux des 16 engagements  
en matière de développement durable



Septembre 2013, rapport n°2

*«Par son Agenda 21 cantonal, le Valais entend mettre en oeuvre un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace. Pour cela, il s'engage à relever 16 défis-clés.»*

## Impressum

Editeur:

Etat du Valais

DIRECTION OPÉRATIONNELLE A21

c/o Service des forêts et du paysage

Bâtiment Mutua

Place des Cèdres

1950 Sion

Tél: +41 27 606 32 00

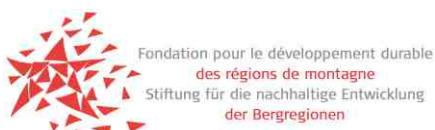
Papier:

Impression sur papier FSC et ECF

Copyrights:

Christian Laubacher, FDDM, SFP, SC, SPE, CIMO, Hydro Exploitation, UTP, RegionAlps

Pour toute question en lien avec les Agendas 21 ou le développement durable, vous pouvez contacter la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM).



FDDM, Pré-d'Amédée 17, 1950 Sion

Tél.: +41 27 607 10 80, [fddm@fddm.vs.ch](mailto:fddm@fddm.vs.ch), [www.fddm.ch](http://www.fddm.ch)

# Table des matières

Table des matières.....	3
Résumé.....	4
Le mot du Conseil d'Etat.....	5
Les 16 engagements du canton.....	7
Etapes et buts de l'Agenda 21 cantonal.....	8
Le Cercle Indicateurs.....	10
Méthode de travail et tutoriel.....	12
Engagement N°1 Exemplarité.....	14
Engagement N°2 Tourisme.....	18
Engagement N°3 Agriculture.....	22
Engagement N°4 Travail et tissu économique.....	26
Engagement N°5 Développement territorial.....	30
Engagement N°6 Ressources vitales.....	34
Engagement N°7 Énergie.....	38
Engagement N°8 Biodiversité et paysage.....	42
Engagement N°9 Forêts et dangers naturels.....	46
Engagement N°10 Transport et mobilité.....	50
Engagement N°11 Relations du travail.....	54
Engagement N°12 Cohésion sociale.....	58
Engagement N°13 Culture.....	62
Engagement N°14 Santé.....	66
Engagement N°15 Éducation.....	70
Engagement N°16 Agendas 21 locaux.....	74
Conclusions.....	79
Présentation synthétique des indicateurs.....	80
Perspectives.....	82
Annexe.....	84

# Résumé

L'Agenda 21 du canton du Valais permet la mise en oeuvre de la Charte du développement durable adoptée en 1998 par le Grand Conseil valaisan, avec pour buts de permettre une meilleure coordination des politiques publiques, d'apporter une plus-value à la réalisation des projets de l'administration et de développer des synergies entre secteurs privé et public. **L'Agenda 21 cantonal est composé de 16 engagements**, chacun sous la responsabilité d'un service de l'Etat, et doit conduire à la réalisation d'actions concrètes et innovantes.

Le premier engagement concerne l'administration cantonale en tant qu'entreprise souhaitant gérer de manière efficiente les ressources et énergies dont elle a besoin. Les engagements 2 à 15 considèrent l'action en matière de durabilité des services cantonaux ainsi que celle des différents partenaires financés et sollicités par l'Etat en vue de l'accomplissement des missions publiques. Enfin, le dernier engagement concerne les communes, les entreprises et la société civile que le Conseil d'Etat souhaite aider dans **la réalisation concrète d'actions de développement durable**.

Le travail sur l'Agenda 21 cantonal se déroule sous **deux angles complémentaires**. D'une part, les actions et projets exemplaires du point de vue du développement durable sont mis en valeur, pour créer l'émulation autour de bonnes pratiques. D'autre part, les défis et points faibles identifiés par rapport aux 16 engagements sont travaillés avec les services cantonaux et les partenaires tiers concernés, afin d'apporter les améliorations nécessaires.

Le présent rapport décrit **l'état des lieux des actions entreprises à fin 2012**. La description et les mesures de chaque engagement sont rappelées ainsi que les organismes responsables de leur réalisation. Par thème de travail, deux actions emblématiques et quelques perspectives de travail sont présentées. De plus, 2 à 3 indicateurs ont été sélectionnés afin de résumer l'état souhaité, la tendance et l'évaluation de chaque engagement, sur la base des mesures qui le composent.

Selon les 46 indicateurs utilisés pour évaluer le développement durable du canton, les points faibles **en matière économique** concernent notamment le tourisme, en raison de la baisse et du taux d'occupation des hôtels et de la part de lits commerciaux. En revanche, la bonne santé globale du marché de l'emploi et du tissu économique cantonal est à relever.

D'un **point de vue environnemental**, l'évolution des ressources vitales est plutôt réjouissante, à l'image des rejets d'origine industrielle dans le Rhône qui ont fortement diminué. Parallèlement, les soutiens cantonaux et fédéraux en matière de promotion énergétique ont été décuplés depuis le milieu des années 2000, favorisant les énergies renouvelables et locales.

Enfin, le développement d'entreprises favorisant la réinsertion professionnelle ainsi que les mesures d'intégration mises en oeuvre contribuent à favoriser la **cohésion sociale** du canton. Quant à l'accroissement des soutiens tant dans le domaine culturel qu'éducatif, ils touchent notamment les jeunes générations. En revanche, la prévalence de l'obésité chez les adultes reste un problème criant.

Globalement, le canton du Valais est sur la voie du développement durable. Malgré cela, l'Etat ne peut atteindre seul les mesures fixées. **L'action conjuguée et continue** des communes, des entreprises, des associations et particuliers est une condition indispensable à la mise en œuvre du développement recherché.

# Le mot du Conseil d'Etat



## L'Homme au centre des préoccupations

En juin 2012, s'est tenue à Rio de Janeiro la conférence internationale sur le développement durable, 20 ans après le Sommet de la Terre qui vit les Etats de la planète se mettre d'accord sur les principes à concrétiser en matière de durabilité. Depuis 1992, un long chemin a été parcouru, avec ses réussites et ses échecs, et surtout avec de nombreux défis à relever.

Le Conseil d'Etat a souhaité mettre en œuvre, dans son Agenda 21, une approche pragmatique, basée sur l'incitation et visant une réelle valeur ajoutée pour le canton. Le développement durable ne doit pas être un but en soi ou une finalité. Il se veut un instrument favorisant la prise en compte globale des aspects environnementaux, sociaux et économiques.

L'objectif ultime de notre Agenda 21 cantonal est ainsi de promouvoir un développement harmonieux plaçant l'Homme au centre des préoccupations.

Cette vision que notre canton a développée en matière de durabilité se doit d'être évaluée au regard des actions menées et des résultats obtenus. C'est là l'intention de ce nouveau rapport bisannuel du Conseil d'Etat qui met en exergue un panel d'actions contribuant au développement durable de notre canton. Il évoque de manière transparente les éléments de satisfaction ainsi que les points d'améliorations possibles. Les indicateurs présentés relèvent également les tendances observées au cours des dernières années. Les perspectives quant à elles détaillent les défis à venir et nous poussent à aller de l'avant.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à prendre connaissance de cette publication et à vous inspirer des actions présentées. Puisse ce rapport être incitatif pour vos démarches en matière de développement durable.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Melly".

Jacques Melly, Conseiller d'Etat et Président du COPIL de l'Agenda 21 cantonal



[www.fddm.ch](http://www.fddm.ch)

*16 engagements...*



*... pour un développement durable*



Fondation pour le développement durable  
des régions de montagne

# Les 16 engagements du canton

Les initiatives en matière de développement durable s'articulent traditionnellement autour des 3 pôles que constituent les **enjeux sociaux, économiques et environnementaux** ; ces domaines étant généralement étroitement liés. La prise en compte de ces interrelations permet de considérer l'ensemble des impacts et des opportunités pouvant être générés, par exemple lors de la construction d'une infrastructure ou de la mise sous protection d'un espace.

Cette **approche dite transversale** est celle que le canton du Valais a choisie de mettre en oeuvre pour son propre développement. A l'heure où les grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle et les solutions pour y faire face sont connus, l'Agenda 21 cantonal est conçu comme un programme de mesures devant déboucher sur la **réalisation d'actions pratiques et innovantes**, de la part de l'administration cantonale et de ses partenaires, des communes, des entreprises et de la société civile ; ces actions se devant d'être efficaces, responsables et équitables.

Comme le présente ce rapport, l'Agenda 21 cantonal permet la mise en oeuvre de la Charte du développement durable adoptée en 1998 par le Grand Conseil valaisan, avec pour buts de permettre une meilleure coordination des politiques publiques, d'apporter une plus-value à la réalisation des projets et de développer des synergies entre secteurs privé et public. Afin de définir des thèmes de travail et des mesures facilement identifiables, **l'Agenda 21 cantonal est composé de 16 engagements**, chacun sous la responsabilité d'un service de l'Etat :

Les 16 engagements du canton du Valais en matière de durabilité sont les suivants:

- ★ Exemplarité
- ★ Tourisme
- ★ Agriculture
- ★ Travail et tissu économique
- ★ Développement territorial
- ★ Ressources vitales
- ★ Energie
- ★ Biodiversité et paysage
- ★ Forêts et dangers naturels
- ★ Transport et mobilité
- ★ Relations du travail
- ★ Cohésion sociale
- ★ Culture
- ★ Santé
- ★ Education
- ★ Agendas 21 locaux

Le premier engagement concerne l'administration cantonale en tant qu'entreprise souhaitant gérer de manière exemplaire les ressources et les énergies qu'elle utilise, ceci par le biais d'un Système de management intégré (SMI). Les engagements 2 à 15, selon les thématiques abordées, considèrent **l'action des services cantonaux ainsi que celle des différents partenaires financés et sollicités par l'Etat** en vue de l'accomplissement des missions publiques. Enfin, le dernier engagement concerne les communes, les entreprises et la société civile que le Conseil d'Etat souhaite aider dans la réalisation d'actions concrètes en matière de développement durable.

# Etapes et buts de l'Agenda 21 cantonal

## Principales étapes politiques

Le 26 juin 1998, le Grand Conseil valaisan adopte la **Charte cantonale pour le développement durable** (cf. annexe). Ce document fondateur est le point de départ des démarches de l'Etat du Valais en matière de durabilité. Cette charte considère le processus de développement durable par le biais de cinq aspects:

- ★ **Aspect économique** tendant vers une économie efficace et orientée, dans ses structures, ses secteurs et ses produits, vers les défis de l'avenir.
- ★ **Aspect environnemental** orienté vers la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité.
- ★ **Aspect social** visant à une répartition équitable des richesses produites, la lutte contre l'exclusion et la promotion de la santé.
- ★ **Aspect culturel** orienté vers la valorisation de la dimension culturelle dans l'ensemble de ses expressions.
- ★ **Aspect politique** tendant vers l'instauration d'une culture de la concertation et du consensus.

Le 16 septembre 2004, le Grand Conseil valaisan adopte une décision concernant l'Agenda 21 cantonal. **Le but de ce plan d'action est de concrétiser la mise en œuvre du développement durable** dans l'esprit de la Charte du développement durable de 1998. Les objectifs stratégiques de cet Agenda 21 du canton sont les suivants:

- ★ **Favoriser** un développement équilibré du Valais comme cadre de vie et pôle économique et touristique attrayant en assurant la complémentarité entre les zones urbaines et les zones rurales.
- ★ **Améliorer** la qualité de vie en préservant l'eau, l'air et le sol, ainsi que les valeurs naturelles et paysagères reconnues, et en privilégiant l'utilisation des ressources renouvelables.
- ★ **Promouvoir** les activités socio-économiques et culturelles favorables à l'épanouissement de la société valaisanne et à la valorisation des emplois en renforçant la solidarité entre tous les groupes de la population.

En décembre 2008, le Conseil d'Etat fixe **les 16 engagements du canton du Valais en matière de développement durable**, qui constituent les axes de travail de l'Agenda 21 cantonal ; ces axes sont renouvelés pour 4 ans en décembre 2012. Pour chaque engagement, des mesures sont définies et un service de l'administration désigné comme porteur. Par ses décisions, le Conseil d'Etat stipule que les services porteurs d'engagement sont responsables de la mise en œuvre transversale des mesures choisies, en collaboration avec les services partenaires de l'administration cantonale, et du suivi de l'engagement les concernant.

En outre, les services de l'Etat sont chargés de définir les actions à développer dans le cadre des mesures proposées, d'adapter leurs mandats de prestations en intégrant ces mesures et de planifier les ressources nécessaires et les incidences financières dans leur planification budgétaire annuelle et pluriannuelle.

## **Organes et buts de mise en oeuvre**

Afin de mettre en place l'Agenda 21 cantonal, le Conseil d'Etat a décidé en mai 2005 de charger le **Département des transports, de l'équipement et de l'environnement** (DTEE) de la coordination du projet. Sous la présidence du Chef de ce département, un Conseil de pilotage (COPIL A21) a été constitué comprenant différents représentants par département de l'administration cantonale. Son rôle est notamment de préciser les objectifs et les priorités stratégiques dans le cadre du projet et de rendre compte au Conseil d'Etat de son avancement.

Le projet est piloté par une Direction opérationnelle (DOP A21), chargée de conduire la planification et la réalisation des activités définies par le COPIL et de suivre la progression du projet. Cet organe est composé du Chef de service des forêts et du paysage (Président de la DOP A21), du Chef de service du développement économique, du Chef de service de l'enseignement, d'un représentant du controlling du DTEE et des chargés d'affaires au sein de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM).

Au niveau opérationnel, la FDDM est en charge de garantir la mise en œuvre de l'Agenda 21 cantonal. Pour ce faire, **cinq grands axes d'intervention**, comportant plusieurs objectifs, ont été définis:

- ★ **Collaboration avec les services** de l'Etat, dans le but d'établir un plan d'action annuel par engagement, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des mesures et de réaliser des opérations transversales entre services porteurs et partenaires.
- ★ **Collaboration avec les communes, les entreprises et la population** du canton, afin de les sensibiliser au rôle actif qu'elles peuvent jouer en matière de durabilité et de les inciter à réaliser des actions concrètes en lien avec le développement durable.
- ★ **Participation à des réseaux** consacrés au développement durable, dans le but de représenter le canton lors de rencontres romandes et nationales mises en place par des organisations faîtières ou des offices fédéraux.
- ★ **Communication à l'interne** de l'administration cantonale, afin que les collaborateurs de l'Etat soient informés des actions menées dans le cadre de l'Agenda 21 (ex. information aux nouveaux collaborateurs, mise à jour du site internet [www.fddm.ch](http://www.fddm.ch)).
- ★ **Communication vers l'externe** de l'administration cantonale, dans le but d'informer les communes, les entreprises et la population des actions menées dans le cadre de l'Agenda 21 (ex. réalisation de lettres d'information trimestrielles, action de communication grand public).

# Le Cercle Indicateurs

En matière d'évaluation du développement durable, différents types d'approches et d'indicateurs sont utilisés en fonction du territoire considéré. **A l'échelle des villes et des cantons suisses**, une plateforme destinée au développement et à la mise en oeuvre d'indicateurs de durabilité a été lancée en 2005. Sous la direction de l'Office fédéral du développement territorial, en partenariat avec l'Office fédéral de la statistique et l'Office fédéral de l'environnement, deux systèmes d'indicateurs ont été développés, l'un pour les cantons et l'autre pour les villes. Ce référentiel d'évaluation, appelé Cercle Indicateurs, est ouvert à l'ensemble des cantons et des villes suisses; actuellement, dix-neuf villes et seize cantons y participent ([www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch)). Le canton du Valais a rejoint le réseau du Cercle Indicateurs en 2007.

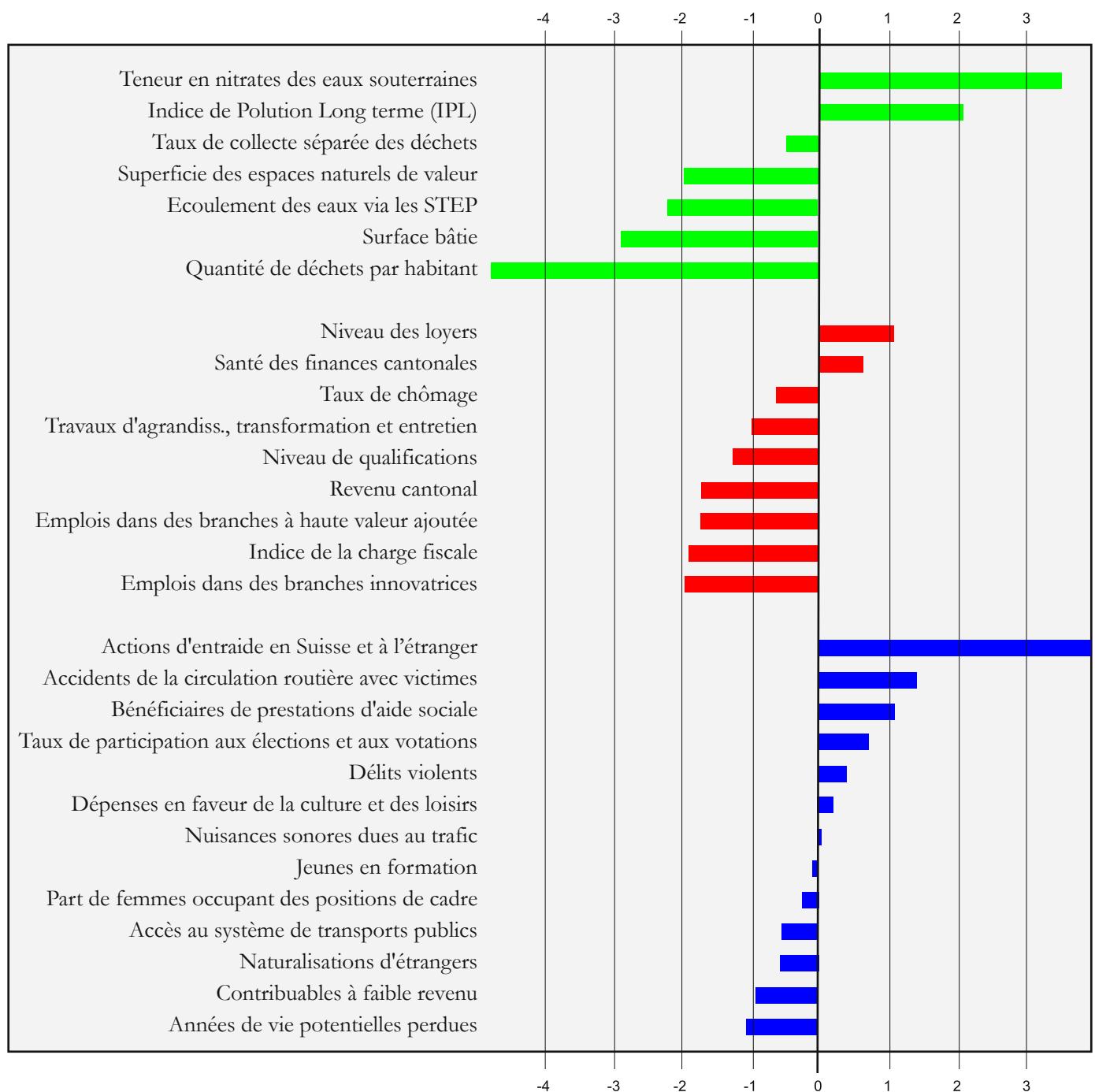
La fonction principale du Cercle Indicateurs est d'évaluer l'état actuel du développement durable et son évolution dans le temps. Pour les cantons, le premier relevé a été effectué en 2005, puis chaque deux ans ; la définition de certains indicateurs ayant évolué depuis le premier relevé. Le schéma ci-contre présente **les résultats du relevé 2011 pour le canton du Valais**, selon la méthode des écarts à la moyenne par rapport à l'ensemble des cantons participant à l'évaluation. Un écart positif représente une position en dessus de la moyenne des cantons considérés, un écart négatif une position en dessous.

**Dans le domaine environnemental**, les résultats du canton du Valais sont en demi-teinte par rapport aux autres cantons participant au relevé, mais globalement en **légère progression**. Les valeurs des indicateurs «Quantité de déchets par habitant» et «Écoulement des eaux via les STEP» sont supérieures à la moyenne ; il est à noter toutefois que ces indicateurs sont calculés en divisant les quantités totales par la population résidante, et ne tiennent donc pas compte de la population touristique. Concernant l'indicateur «Indice de Pollution Long terme», son évolution favorable montre que la qualité de l'air en Valais s'est globalement améliorée depuis le relevé 2005. La valeur de cet indicateur est en outre meilleure que dans la plupart des autres cantons.

Canton périphérique, le Valais se caractérise par une **économie essentiellement orientée vers la production** et moins vers des tâches d'encadrement et d'administration. Cette structure contribue à rendre les salaires et, par conséquent le niveau de vie, plus bas que dans les cantons plus ouverts sur l'international et le secteur tertiaire, en particulier pour le secteur financier. Le niveau des qualifications, la part des emplois dans les branches innovatrices et celle dans les branches à forte productivité du travail s'en ressentent ainsi. Quant à la santé des finances cantonales, elle s'est globalement améliorée, et le canton du Valais est au-dessus de la moyenne et même au quatrième rang des cantons participant.

Le canton du Valais a enregistré des améliorations notables en matière d'accès au système de transports publics, de participation aux élections et votations ainsi que dans le domaine de la naturalisation d'étrangers. Pour la moitié des indicateurs sociaux du Cercle Indicateurs, le Valais affiche des résultats au-dessus des moyennes des cantons participant. Le nombre de contribuables à faible revenu est comparativement élevé alors que le taux d'aide sociale, bien qu'en légère augmentation, reste inférieur à la moyenne ; ceci laisse supposer un **bon fonctionnement du système de protection sociale** dans son ensemble, minimisant le recours à l'ultime filet de sécurité que constitue l'aide sociale. Dans le domaine de la sécurité, l'évolution positive, depuis le relevé 2005, de l'indicateur «Accident de la circulation routière avec victimes» est à relever.

## Résultats du relevé 2011 pour le canton du Valais



Pour les années de référence des données présentées et la source du schéma (écart par rapport à la moyenne des cantons):  
[www.atlas.bfs.admin.ch/core/projects/indicators/fr-fr/viewer.htm?indicators.1.fr](http://www.atlas.bfs.admin.ch/core/projects/indicators/fr-fr/viewer.htm?indicators.1.fr)

# Méthode de travail et tutoriel

Par le biais de la FDDM, le travail sur l'Agenda 21 cantonal se déroule sous **deux angles complémentaires**. D'une part, les actions et projets exemplaires du point de vue du développement durable, réalisés par des services cantonaux ou des partenaires tiers de l'Etat, sont mis en valeur afin de **créer l'émulation autour de bonnes pratiques**. Des outils de communication tels que lettres d'information trimestrielles, conférences de presse, sites internet, réseaux sociaux sont utilisés à cet effet, à l'interne comme à l'externe de l'administration cantonale.

D'autre part, les défis et les points faibles identifiés par rapport aux 16 engagements sont travaillés avec les services cantonaux et les partenaires tiers concernés, afin **d'apporter les améliorations nécessaires**. Des démarches transversales sur un thème particulier peuvent être mises en œuvre, dans le but de proposer une meilleure coordination entre des politiques publiques ou une plus-value quant à la réalisation de projets. Des aides ponctuelles en matière de gestion de projets ou d'organisations d'actions sont aussi fournies.

Dans le présent rapport, cette approche double est utilisée pour présenter **l'état des lieux à fin 2012 des 16 engagements** de l'Agenda 21 cantonal. Comme le montre le tutoriel ci-contre, la description et les mesures de chaque engagement sont tout d'abord rappelées ainsi que les organismes responsables de leur réalisation. Par engagement, deux actions emblématiques ainsi que quelques perspectives de travail sont ensuite présentées; ces éléments ont été choisis suite aux entretiens menés avec les services cantonaux et les partenaires tiers concernés.

Enfin, **2 à 3 indicateurs ont été sélectionnés afin de résumer l'état souhaité, la tendance et l'évaluation globale** de chaque engagement, sur la base des mesures qui le décrivent. Ces indicateurs sont systématiquement définis et commentés et une représentation graphique des données des dernières années disponibles complète leur présentation. Par rapport au Cercle Indicateurs, des indicateurs spécifiques et adaptés au contexte valaisan ont été choisis, en accord avec les services concernés.

A noter qu'à la fin de ce rapport, l'état souhaité, la tendance et l'évaluation globale des 46 indicateurs retenus sont consultables de manière synthétique.

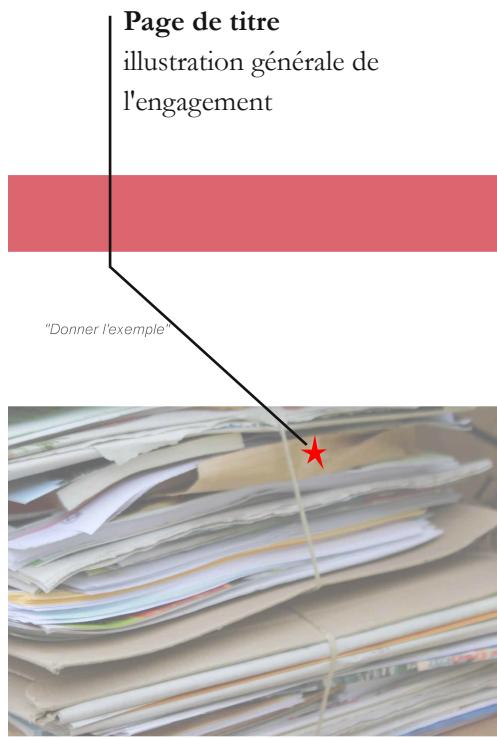
## Explication des pictogrammes

### Etat souhaité/tendance

↗ à la hausse    → stable    ↘ à la baisse    -- pas de tendance    ⌂ tendance incertaine

### Evaluation

● positive    ▲ neutre    ■ négative    ○ pas d'évaluation



**Quoi?**  
présentation et description de l'engagement dans son contexte global

**N°1 | Exemplarité**

**Engagement N°1 Exemplarité**

**Agenda 21 Valais\***

**Porteur de l'engagement**

- SEMA - Service des établissements, monuments et archéologie
- Services partagés
- Services de l'Administration cantonale

**Services partenaires**

- Groupe SMU de l'Administration cantonale
- DOP A21 : Direction opérationnelle de l'Agenda 21 cantonal
- Fondation pour le développement durable des régions de montagne et d'origine

**Principaux tiers impliqués**

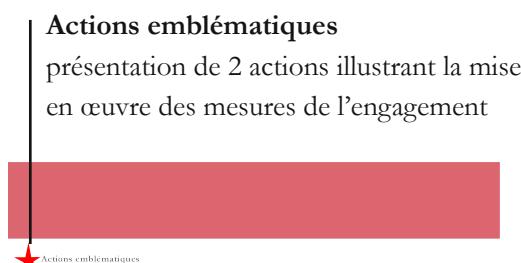
- Administration publique
- Communes et entreprises

**Mesures**

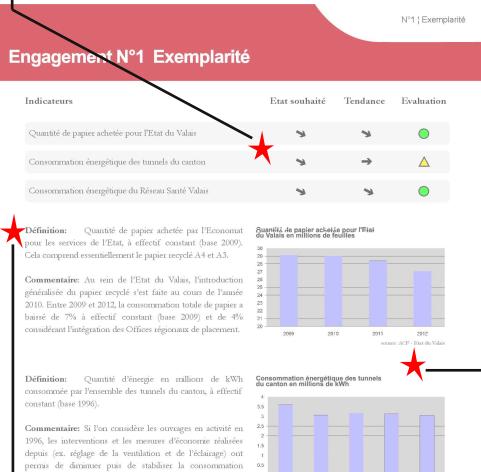
- ★ Adopter un Système de management intégré (SMI) pour l'ensemble des activités de l'Etat
- ★ Promouvoir la santé et la sécurité au travail au sein de l'administration cantonale
- ★ Gérer les ressources et les énergies de manière efficiente, notamment en ce qui concerne la gestion administrative, les équipements, les infrastructures et le parc de véhicules de l'Etat
- ★ Développer de nouveaux modèles et outils en matière de mobilité du personnel
- ★ Encourager les communes, les entreprises et les organisations syndicales à adopter un Système de management intégré (SMI)

**Qui?**  
indication du service porteur de l'engagement, des services partenaires ainsi que des principaux tiers impliqués

**Comment?**  
liste des mesures à mettre en œuvre dans le cadre de l'engagement



**Tableau de bord**  
synthèse de l'état souhaité, de la tendance globale et de l'évaluation des indicateurs de l'engagement



**Graphiques**  
représentation graphique des données des dernières années disponibles pour les indicateurs retenus



**Indicateurs**  
définition et commentaire des indicateurs retenus afin de mesurer et d'évaluer l'engagement

*«Donner l'exemple»*



# Engagement N°1 Exemplarité



## Porteur de l'engagement

- SBMA : Service des bâtiments, monuments et archéologie

## Services partenaires

- Services de l'administration cantonale

L'État du Valais s'engage à adopter un comportement exemplaire en matière de développement durable. Il décide d'appliquer une gestion rigoureuse des ressources et des énergies ainsi qu'un système de management intégré (SMI) de qualité.

Il souhaite que l'exemple soit ainsi suivi par les organisations paraétatiques, les communes, les entreprises, les écoles, les hôpitaux, etc.

## Mesures

- ★ Adopter un Système de management intégré (SMI) pour l'ensemble des activités de l'Etat
- ★ Promouvoir la santé et la sécurité au travail au sein de l'administration cantonale
- ★ Gérer les ressources et les énergies de manière efficiente, notamment en ce qui concerne la gestion administrative, les équipements, les infrastructures et le parc de véhicules de l'Etat
- ★ Développer de nouveaux modèles et outils en matière de mobilité du personnel
- ★ Encourager les communes, les entreprises et les organismes subventionnés à adopter un Système de management intégré (SMI)

## Principaux tiers impliqués

- Groupe SMI de l'administration cantonale
- DOP A21 : Direction opérationnelle de l'Agenda 21 cantonal
- Fondation pour le développement durable des régions de montagne
- Organismes subventionnés par l'Etat
- Communes et entreprises

## Actions emblématiques

Basé sur des critères sociaux, économiques et environnementaux exigeants, le label « **Valais Excellence** » distingue les entreprises et institutions valaisannes les plus performantes et les plus innovantes. L'attribution de ce label repose sur une double certification (ISO 9001 et 14001). A fin 2012, **différents services de l'Etat du Valais** avaient obtenu ce label, soit les Services de l'agriculture, du développement économique, du développement territorial, de la formation professionnelle, parlementaire, la Médiathèque Valais et la Caisse cantonale de chômage. Par le biais de cette certification, ces entités tendent vers une amélioration constante de la qualité de leurs prestations.

[www.valais-excellence.ch](http://www.valais-excellence.ch)



Depuis août 2008, l'Etat du Valais a mis en place un **Système de management intégré** (SMI) piloté par un groupe de travail mandaté par le Conseil d'Etat. Le but de cette démarche, qui engage toute l'administration cantonale, est de **gérer de manière efficiente les ressources et les énergies** dont l'Etat a besoin pour son fonctionnement. Le bilan 2012 des actions menées montre, d'une part, que plus de 90% du papier utilisé au sein de l'administration cantonale est entièrement composé de matière recyclée (label Ange Bleu). D'autre part, à effectif constant, la consommation de papier a baissé de 7% entre 2009 et 2012, ce qui correspond à une diminution de 2 millions de feuilles A4 et A3.

[www.fddm.ch](http://www.fddm.ch)

## Perspectives de travail

En juin 2012, le Conseil d'Etat a nommé une **Commission de mobilité interne à l'administration**. Ses tâches sont notamment de formuler des recommandations à l'intention des autorités et des services, et de conseiller les responsables des parcs de véhicules ainsi que les utilisateurs. Par ce biais, le canton souhaite favoriser une politique d'achat et de mobilité ayant la meilleure efficience écologique et économique. Cela nécessite notamment une **optimisation du processus d'acquisition et de gestion des véhicules**.

Pour 2013-2014, il est envisagé de **sensibiliser les collaborateurs de l'administration** en matière de gestion des ressources et des énergies. Sur le modèle du projet développé dans les Médiathèques du canton, le but est de former un ou deux « ambassadeurs » par service ayant pour tâche de susciter à l'interne des bonnes pratiques en matière de consommation d'énergie et de ressources. Un tel projet permet de **réduire la consommation des bâtiments** et favorise des achats responsables.

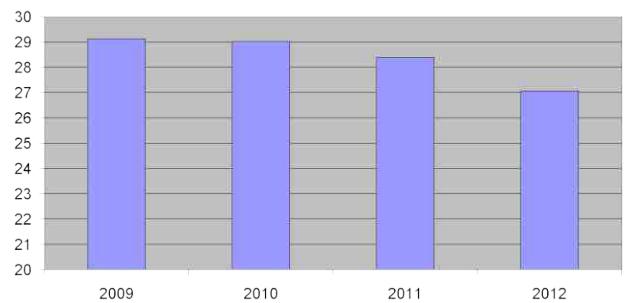
# Engagement N°1 Exemplarité

Indicateurs	Etat souhaité	Tendance	Evaluation
Quantité de papier achetée pour l'Etat du Valais	↓	↓	●
Consommation énergétique des tunnels du canton	↓	→	▲
Consommation énergétique du Réseau Santé Valais	↓	↓	●

**Définition:** Quantité de papier achetée par l'Economat pour les services de l'Etat, à effectif constant (base 2009). Cela comprend essentiellement le papier recyclé A4 et A3.

**Commentaire:** Au sein de l'Etat du Valais, l'introduction généralisée du papier recyclé s'est faite au cours de l'année 2010. Entre 2009 et 2012, la consommation totale de papier a baissé de 7% à effectif constant (base 2009) et de 4% considérant l'intégration des Offices régionaux de placement.

Quantité de papier achetée pour l'Etat du Valais en millions de feuilles

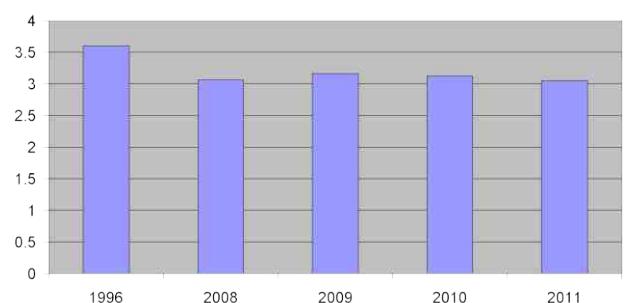


source: ACF - Etat du Valais

**Définition:** Quantité d'énergie en millions de kWh consommée par l'ensemble des tunnels du canton, à effectif constant (base 1996).

**Commentaire:** Si l'on considère les ouvrages en activité en 1996, les interventions et les mesures d'économie réalisées depuis (ex. réglage de la ventilation et de l'éclairage) ont permis de diminuer puis de stabiliser la consommation énergétique totale des tunnels du canton.

Consommation énergétique des tunnels du canton en millions de kWh

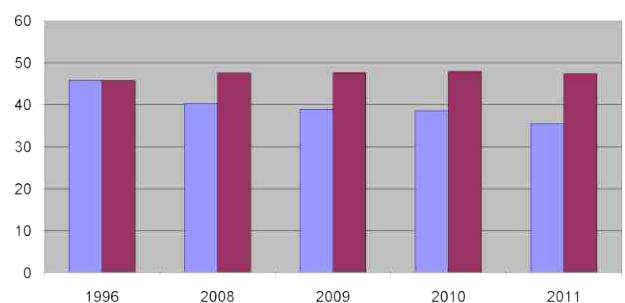


source: SRCE - Etat du Valais

**Définition:** Quantité d'énergie en millions de kWh consommés par l'ensemble des hôpitaux du Réseau Santé Valais (RSV), à effectif constant (base 1996).

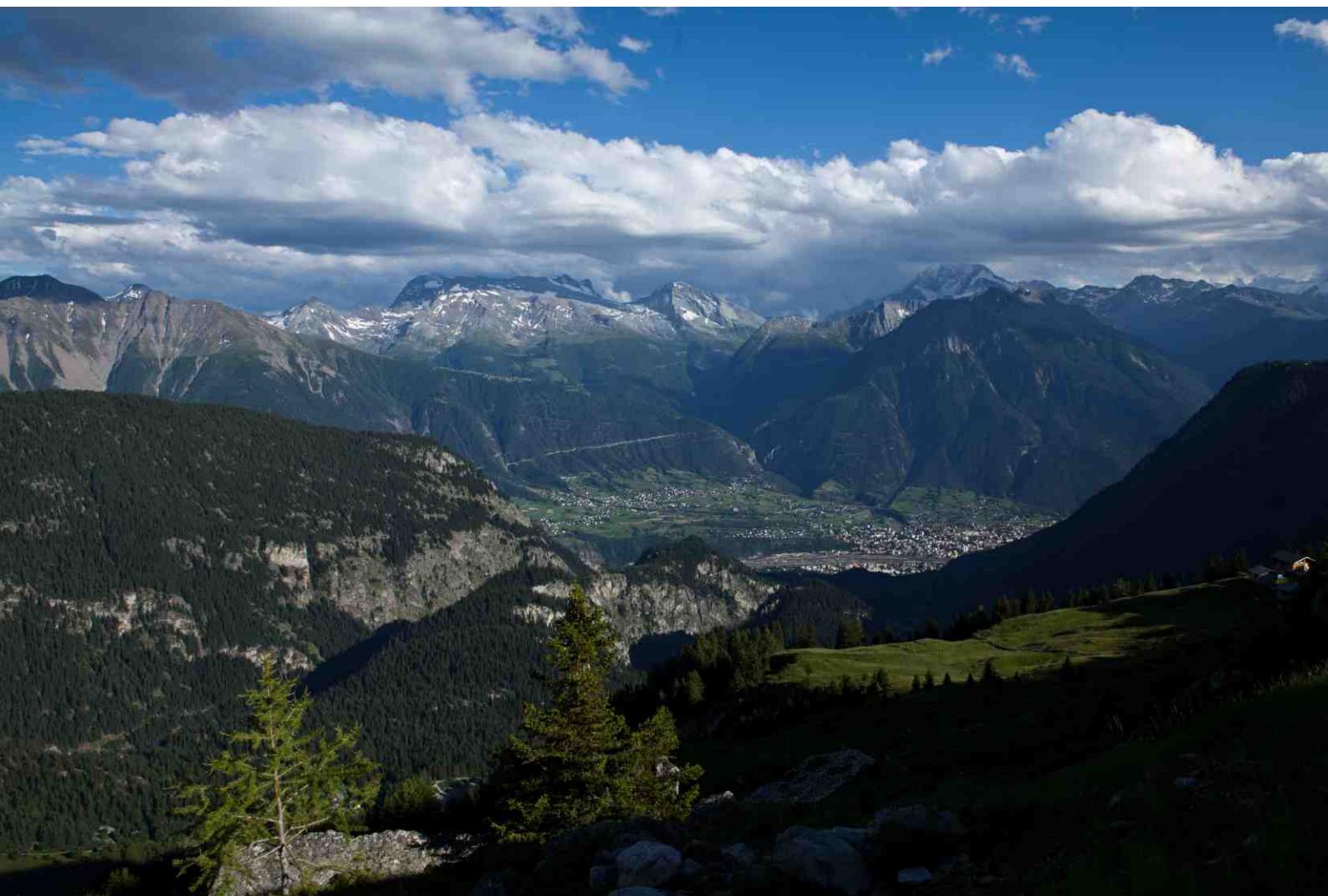
**Commentaire:** Depuis 1996, le RSV a réussi à diminuer sa consommation énergétique de quelque 10 millions de kWh. Sans les interventions et les mesures d'économie réalisées, l'énergie consommée n'aurait cessé de croître, aussi vu l'augmentation des bâtiments et des surfaces sous gestion.

Consommation énergétique du Réseau Santé Valais en millions de kWh



source: Réseau Santé Valais

*«Promouvoir le développement d'un tourisme durable»*



# Engagement N°2 Tourisme



Le tourisme représente un réel enjeu social et une source de développement économique ; il doit donc être correctement régulé afin d'augmenter sa valeur ajoutée tout en améliorant le bien-être de la population.

Le canton entend soutenir un tourisme durable de qualité notamment par l'amélioration des infrastructures, la maîtrise de l'extension du domaine bâti, l'optimisation de l'occupation des lits existants ainsi que la planification sur le long terme. En d'autres mots, valoriser un tourisme qui respecte, protège et gère les ressources nécessaires à sa propre existence.

## Mesures

- ★ Encourager les entreprises touristiques à entreprendre une démarche de certification Valais Excellence
- ★ Privilégier la construction et la commercialisation de lits ayant un fort taux d'occupation (lits chauds), notamment par des mesures d'aménagement du territoire (SDT)
- ★ Soutenir les manifestations phares répondant aux critères du développement durable (SC)
- ★ Mettre en oeuvre la politique touristique inscrite dans la nouvelle politique régionale (encouragement à la collaboration entre destinations/communes touristiques, mise en place de la société Valais Promotion, optimisation et amélioration des liaisons entre domaines skiables, soutien à la coopération hôtelière et au tourisme extensif, extension de la marque intersectorielle Valais) (SRTCE, SDT)

## Porteur de l'engagement

- SDE : Service du développement économique

## Services partenaires

- SC : Service de la culture
- SDT : Service du développement territorial
- SRTCE : Service des routes, transports et cours d'eau

## Principaux tiers impliqués

- Valais / Wallis Promotion
- Communes et organisations touristiques régionales
- Valais Excellence / Association des entreprises Valais excellence

## Actions emblématiques

En juin 2012, le Grand Conseil valaisan a accepté la loi sur la création de la société de promotion du Valais. Cet organe, nommé **Valais/Wallis Promotion**, fonctionne depuis le 1er janvier 2013 comme la **structure unique de promotion du canton**. Valais/Wallis Promotion regroupe les principaux secteurs de l'économie (agriculture, commerce et industrie, tourisme) dans le but de promouvoir les produits et l'image du canton. Parallèlement, l'association des entreprises Valais excellence, certifiées ISO 9001 et 14001, a été fondée afin de poursuivre l'accompagnement des entreprises et institutions valaisannes mettant en œuvre les principes du développement durable.

[www.valais.ch](http://www.valais.ch)



En complément de la nouvelle structure de promotion intersectorielle Valais/Wallis Promotion, le canton du Valais a créé en 2012 un **Observatoire du tourisme**. Ce dernier a pour missions de récolter des données, d'élaborer des statistiques périodiques, d'analyser les marchés concurrents, de réaliser des analyses de tendance ainsi que développer une activité de veille stratégique. Ce nouveau pôle de compétences se veut **au service des professionnels de la branche**, afin d'aider les prestataires évoluant dans un environnement fortement concurrentiel à relever les défis à venir. La mise en œuvre de cet observatoire a été confiée à l'Institut de tourisme de la HES-SO Valais/Wallis.

[www.tourobs.ch](http://www.tourobs.ch)

## Perspectives de travail

Pour l'économie touristique du canton, le principal défi des années à venir consiste à privilégier la mise sur le marché et l'exploitation de **lits commerciaux avec un fort taux d'occupation** (lits chauds). Pour ce faire, une stratégie de développement de l'hébergement touristique est en cours d'élaboration. Un de ses buts consiste à soutenir la mise en location d'hébergements commerciaux par des acteurs professionnels de la branche et à encourager l'occupation des résidences secondaires.

A l'avenir, il est donc nécessaire que les communes touristiques aient leur propre stratégie en matière d'hébergement touristique. Cette vision doit inclure les remontées mécaniques présentes sur le territoire de ces communes. En cela, la volonté du canton est d'encourager **l'optimisation des remontées mécaniques d'un même domaine**, afin d'éviter des investissements non coordonnés ou sectoriels, par exemple lors du renouvellement d'installations.

# Engagement N°2 Tourisme

## Indicateurs

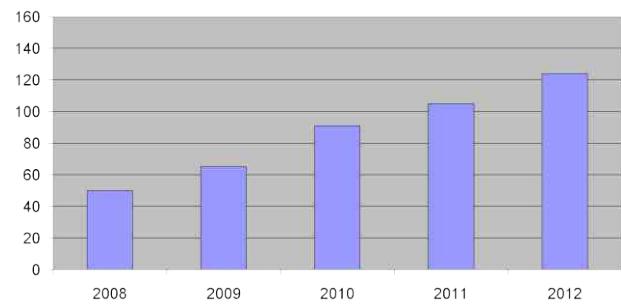
## Etat souhaité    Tendance    Evaluation

Nombre d'entreprises certifiées «Valais excellence»			
Taux d'occupation des hôtels et établissements de cure			
Taux d'occupation estimé par lit		--	

**Définition:** Nombre cumulé d'entreprises et d'entités publiques valaisannes ayant obtenu la certification «Valais excellence» (normes ISO 9001 et ISO 14001).

**Commentaire:** De 2008 à 2012, le nombre d'entreprises certifiées a connu une croissance forte et constante, sachant que l'augmentation en 2010 résulte principalement d'une adaptation de la méthode de calcul. Cette certification touche tant les entreprises que les communes et services de l'Etat.

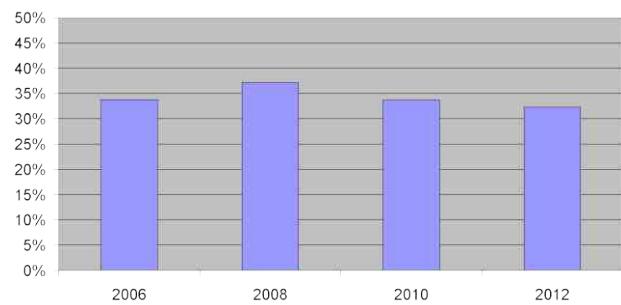
**Nombre cumulé d'entreprises certifiées «Valais excellence»**



**Définition:** Pourcentage annuel d'occupation des lits dans les hôtels et établissements de cure du canton calculé selon les nuitées générées par ces structures commerciales.

**Commentaire:** De 2006 à 2012, le taux d'occupation des hôtels et établissements de cure a diminué. Depuis 2008, ce taux n'a cessé de baisser, passant de 37% à 32%. Globalement, la part de lits commerciaux loués (hôteliers et para-hôteliers) est passée de 52% en 2005 à 46% en 2010.

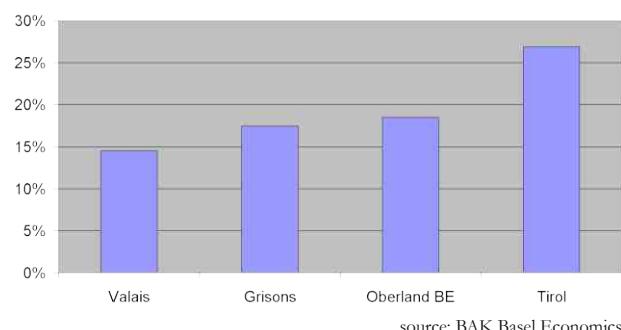
**Taux d'occupation des hôtels et établissements de cure par année**



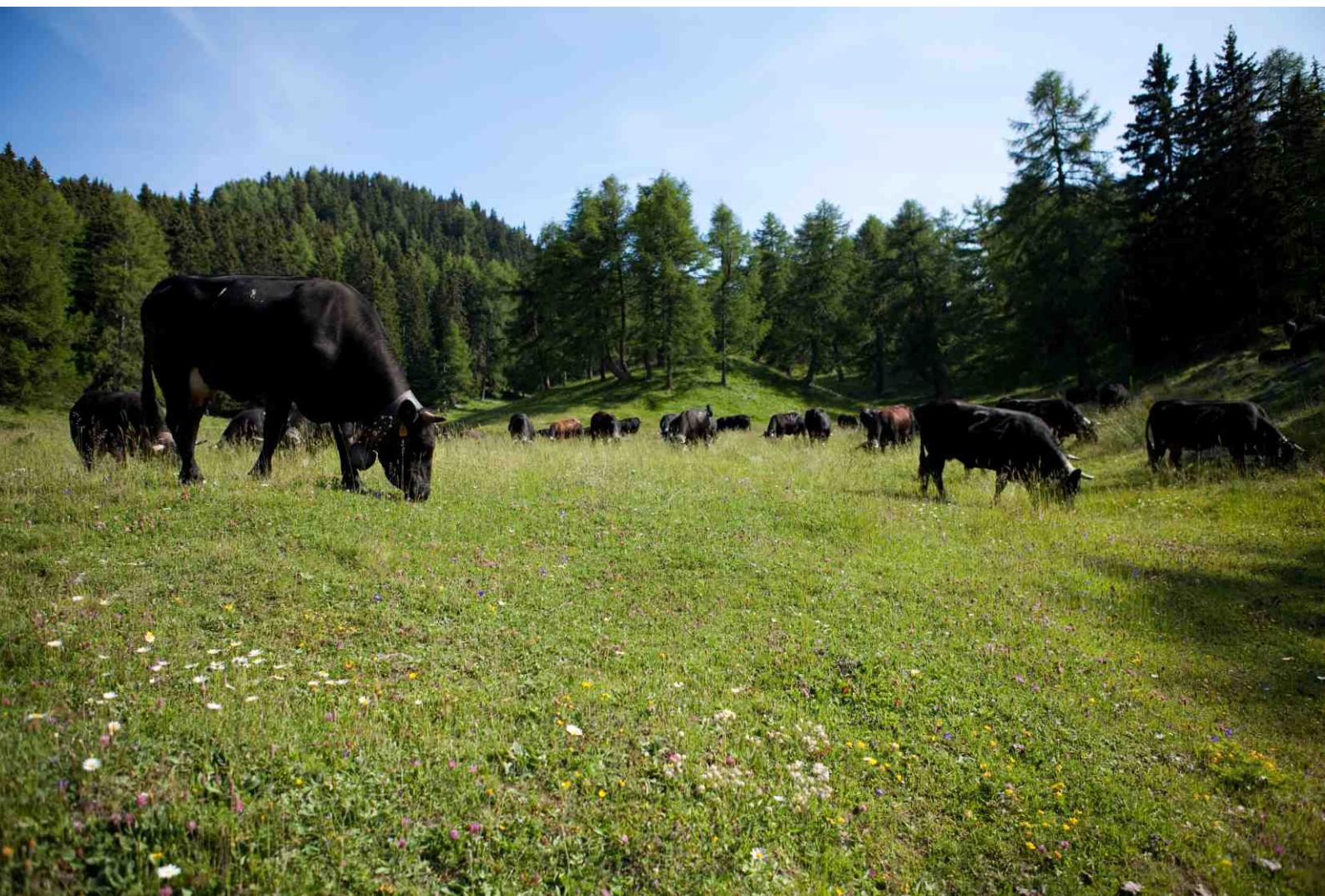
**Définition:** Taux d'occupation estimé par lit en 2007 pour l'hôtellerie, la parahôtellerie et les résidences secondaires dont l'occupation annuelle est estimée à 40 jours.

**Commentaire:** Un lit touristique en Valais est inoccupé plus de 85% de l'année (respectivement 65% pour l'hôtellerie, 87% pour la parahôtellerie et 89% pour les résidences secondaires). Ce faible taux d'occupation est inférieur à celui des principaux concurrents helvétiques ou autrichiens.

**Taux d'occupation estimé par lit en 2007**



*«Garantir une agriculture durable et multifonctionnelle»*



# Engagement N°3 Agriculture



Étant donné l'évolution du commerce international et les stratégies de la grande distribution suisse, l'agriculture valaisanne est fortement menacée. La menace plane particulièrement sur les productions maraîchères et fruitières. En cause, une forte disparité au niveau des coûts de production par rapport à la production étrangère – coûts liés à la main d'oeuvre, taille réduite des exploitations, conditions topographiques et climatiques, contexte environnemental –, mais aussi une approche commerciale nouvelle des grands distributeurs se fournissant en priorité près des grands centres de consommation.

Afin de la conserver et de la développer, le canton promeut une agriculture de proximité tout en développant ses avantages concurrentiels (produits et prestations typiques), par exemple cultures uniques au Valais ou relevant d'une typicité particulière reconnue et protégée (produits AOC-IGP).

## Mesures

- ★ Encourager les démarches d'identification, de certification et de promotion des produits agricoles valaisans sous la marque «Valais» (SDE)
- ★ Protéger les terres agricoles, notamment en maîtrisant l'extension des zones à bâtir en plaine et l'avancement de la friche et de la forêt en montagne (SDT, SFP)
- ★ Encourager et promouvoir les activités agritouristiques, notamment dans le but de développer la vente directe des produits agricoles et l'accueil à la ferme (SDE)
- ★ Soutenir une activité agricole traditionnelle sur les surfaces riches en espèces (SFP)
- ★ Augmenter les surfaces de compensation écologique de qualité (prairies sèches et humides, biotopes et jachères fleuries) et leur mise en réseau (SFP)
- ★ Mettre en oeuvre des mesures pour lutter contre certaines plantes invasives sur les surfaces agricoles (SFP)
- ★ Soutenir la mise en oeuvre de la nouvelle politique viticole cantonale (VITI 2015), afin de gérer au mieux les quantités, d'inciter à une production de qualité et d'élaborer sur toute la chaîne de transformation un produit de haute qualité et à forte valeur ajoutée

## Porteur de l'engagement

- SCA : Service de l'agriculture

## Services partenaires

- SDE : Service du développement économique
- SDT : Service du développement territorial
- SFP : Service des forêts et du paysage

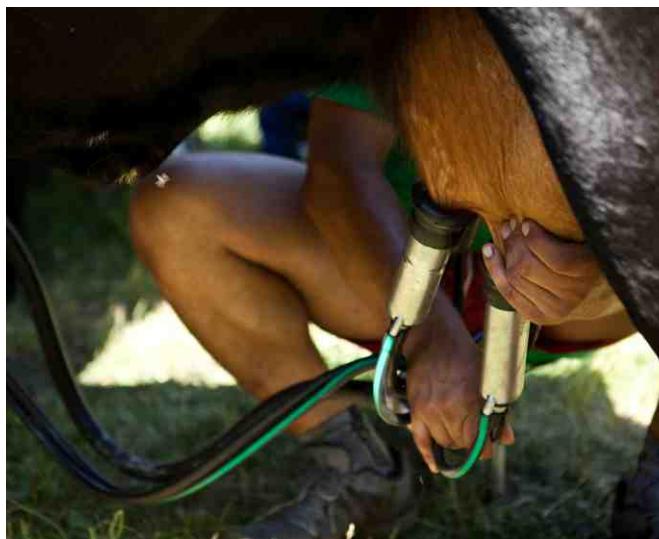
## Principaux tiers impliqués

- Chambre valaisanne d'agriculture
- Valais / Wallis Promotion
- Interprofession de la vigne et du vin

## Actions emblématiques

Le secteur laitier est soumis à de très fortes pressions économiques. Cette tension affecte principalement le **secteur du lait de consommation**. Pour **soutenir ce secteur**, le canton a pris diverses mesures (1) soutien au revenu des agriculteurs par l'allocation d'un montant de 15 ct/kg de lait de consommation produit (2) affectation des montants perçus de la RPLP aux frais de collecte et de transport du lait de consommation (3) soutiens administratif et financier pour des projets régionaux de développement (PDR), dont les objectifs sont de soutenir la transformation des produits et l'acquisition d'une plus value sur la commercialisation et la promotion des produits régionaux.

[www.vs.ch/agriculture](http://www.vs.ch/agriculture)



Les initiatives de **promotion des produits et prestations agricoles se fondent via les projets régionaux**. Ils sont le résultat d'un large processus participatif : agriculteurs, autorités locales, milieux touristiques, économiques, ou à buts non lucratifs sont associés aux réflexions et décisions. Une promotion commune aux divers secteurs d'activités forme la clef de voûte du processus. La structure «Valais-Wallis Promotion» rallie les intérêts des branches du tourisme et de l'agriculture. Les produits et prestations agricoles sont les porteurs d'images des destinations touristiques. Le Valais doit ainsi devenir une destination incontournable pour ses paysages, ses vins et ses produits du terroir.

[www.valais-terroir.ch](http://www.valais-terroir.ch)

## Perspectives de travail

Pour que l'agriculture valaisanne puisse s'adapter à la **politique agricole 2014-2017**, le Service de l'agriculture a lancé un plan d'action sur trois axes : (1) projets de **réseau écologique** : une vingtaine de projets sont en cours de réalisation et autant viennent d'être annoncés (2) promotion de la **biodiversité sur les alpages** : la moitié des alpages du canton (270 alpages) feront l'objet d'un projet de promotion de la biodiversité en 2013 et autant en 2014 (3) Projets de **qualité paysagère** : dix projets sont initiés en 2013, et un nombre équivalent sera lancé en 2014, couvrant ainsi la totalité du territoire agricole cantonal.

Avec ces projets impliquant agriculteurs et autorités locales, la **création de corridors biologiques** renforcera la biodiversité de l'espace rural et la qualité de son architecture paysagère. L'agriculture intègre ainsi la politique environnementale en valorisant les **sites à haute valeur écologique**. Une part importante des paiements directs (plus de 30%) est prévue pour rémunérer ces prestations écologiques.

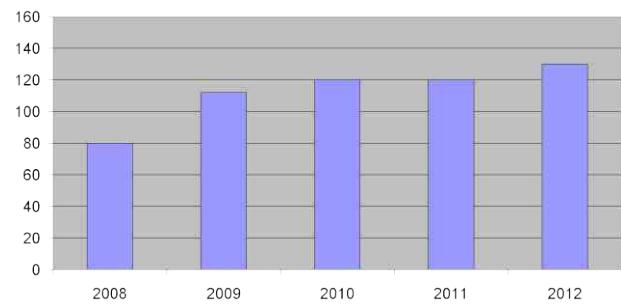
# Engagement N°3 Agriculture

Indicateurs	Etat souhaité	Tendance	Evaluation
Nombre de prestataires agritouristiques	↗	↗	●
Nombre de produits certifiés «marque Valais»	↗	↗	●
Surface agricole utile	→	↘	⚠

**Définition:** Nombre cumulé de prestataires d'activités agritouristiques recensés selon l'inventaire de Valais-Wallis promotion.

**Commentaire:** De 2008 à 2012, le nombre de prestataires agritouristiques n'a cessé de progresser. Parmi les 130 entreprises recensées en 2012, 112 ont signé la charte cantonale de l'agritourisme. Avec les vignerons-encaveurs, le nombre potentiel de prestataires pourrait être de plus de 300.

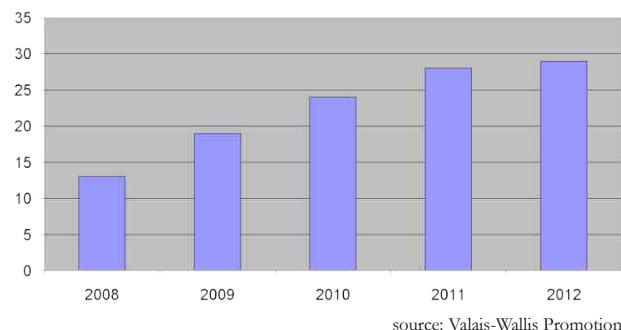
**Nombre cumulé de prestataires d'activités agritouristiques**



**Définition:** Nombre cumulé de produits autorisés à porter la marque Valais selon l'inventaire de Valais-Wallis promotion.

**Commentaire:** La certification des premiers produits par le biais de la marque Valais date de 2008. A fin 2012, 29 produits étaient ainsi estampillés, tels que de nombreux fruits et légumes qui doivent être cultivés, triés et conditionnés en Valais ainsi que vendus par des commerçants du canton.

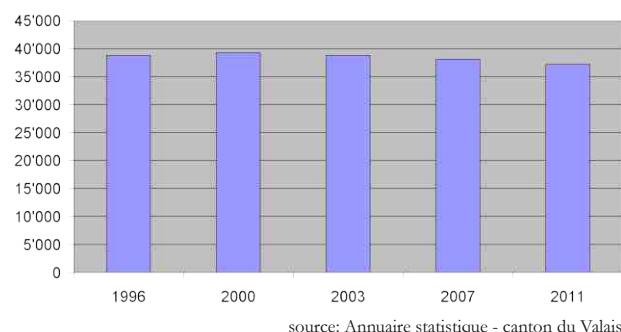
**Nombre de produits certifiés «marque Valais»**



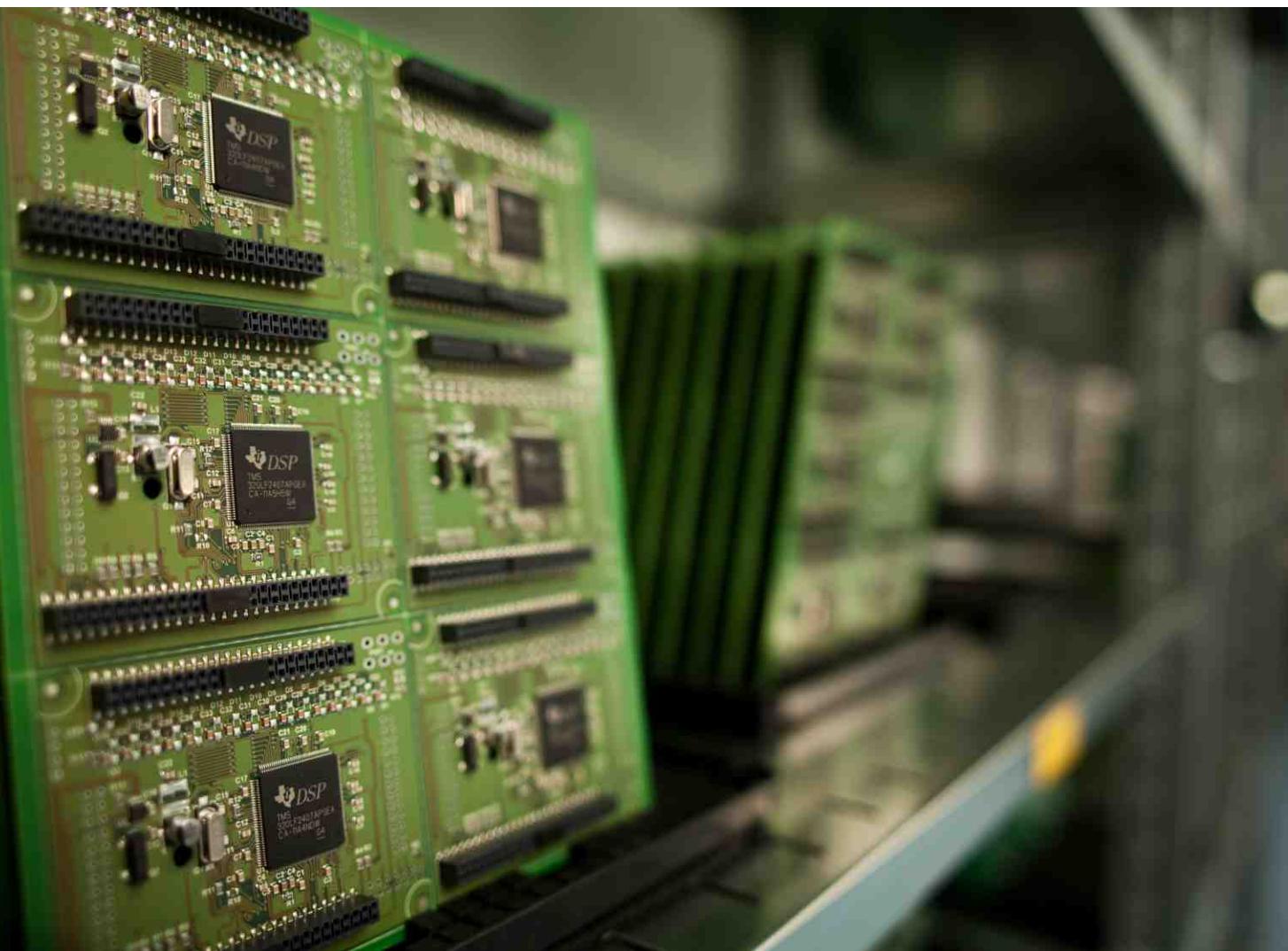
**Définition:** Nombre d'hectares de surfaces agricoles utiles par année selon l'Annuaire statistique du canton du Valais.

**Commentaire:** La surface agricole utile correspond à la superficie des exploitations affectées à la production végétale, à l'exclusion des alpages. De 1996 à 2011, cette surface a diminué de quelque 1'700 hectares, en raison surtout de la diminution des terres ouvertes et des cultures céréalières.

**Surface agricole utile en hectares par année**



*«Assurer un marché du travail équilibré soutenant  
le dynamisme du tissu économique»*



# Engagement N°4 Travail et tissu économique



## Porteur de l'engagement

- SICT : Service de l'industrie, du commerce et du travail

## Services partenaires

- ACF : Administration cantonale des finances
- SAS : Service de l'action sociale
- SDE : Service du développement économique
- SDT : Service du développement territorial
- SEFH : Service de l'énergie et des forces hydrauliques
- SFOP : Service de la formation professionnelle
- SFT : Service de la formation tertiaire
- SPM : Service de la population et des migrations
- SPT : Service de protection des travailleurs et des relations du travail

## Mesures

- ★ Renforcer les conditions cadre des entreprises afin de garantir leur capacité concurrentielle, par le biais de mesures fiscales, d'une réduction de la charge administrative ou d'un approvisionnement énergétique à moindre coût (ACF, SDE, SEFH)
- ★ Assurer un service public de l'emploi efficient, avec tous les acteurs économiques du canton, et poursuivre une stratégie de mesures du marché du travail visant à maintenir les personnes sur le marché du travail, qualifier celles en recherche d'emploi et permettre aux entreprises de conserver leur savoir-faire (SDE, SFOP)
- ★ Renforcer la collaboration entre les partenaires institutionnels de la « CII Valais » afin de lutter contre l'exclusion professionnelle (SAS, SFOP)
- ★ Mettre en oeuvre la nouvelle politique régionale notamment par le soutien au projet The Ark (ex. biotechnologies, systèmes de communication, énergies renouvelables) et renforcer les collaborations des industries avec les hautes écoles, les instituts de recherche et Business Valais (SFT, SDE, SDT)
- ★ Exploiter les gisements d'emplois nouveaux, notamment dans les technologies liées aux énergies renouvelables et aux processus de récupération de matières premières, et promouvoir l'écologie industrielle (SEFH, SDE, SDT)
- ★ Poursuivre une politique de la main d'oeuvre étrangère répondant aux besoins des entreprises, en respectant l'équilibre sur le marché indigène et les conditions de travail (SPM, SPT, SDE)

## Principaux tiers impliqués

- Secrétariat d'Etat à l'économie
- Associations professionnelles et syndicales
- Chambre valaisanne de commerce et d'industrie
- The Ark et hautes écoles

## Actions emblématiques

Afin de rapprocher les demandeurs d'emploi du marché du travail, le SICT mène une politique active qui vise l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché de l'emploi. Le projet « **Contacts Entreprises** » tend à maintenir des liens privilégiés avec les entreprises valaisannes et offre **une plateforme cantonale pour diffuser les postes vacants**. L'objectif de ce projet est de sensibiliser les entreprises valaisannes aux prestations offertes par les Offices régionaux de placement (ORP), afin de favoriser une réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi. Les ORP valaisans, en garantissant un personnel qualifié, sont un partenaire majeur de l'économie valaisanne.

[www.reflexe-orp.ch](http://www.reflexe-orp.ch)



En matière d'emploi, la mesure « **Service interne du marché du travail** » (SIMT) peut être utilisée pour éviter autant que possible le **chômage d'employés lors de licenciements prévus**. Le SIMT est géré par l'entreprise qui licencie en collaboration avec le SICT et ses Offices régionaux de placement. Cette mesure a pour fonction d'offrir aux travailleurs menacés de perte d'emploi des services pour les aider à retrouver un travail avant d'être mis au chômage. Concrètement, pour éviter au maximum les licenciements prévus par une entreprise, le SICT et l'entreprise concernée organisent non seulement la réinsertion dans le marché du travail, mais aussi le coaching des personnes qui seront licenciées.

[www.vs.ch/sict](http://www.vs.ch/sict)

## Perspectives de travail

Le SICT mène une politique proactive en adaptant le dispositif de **lutte contre le chômage** pour être prêt à affronter les défis attendus par le marché de l'emploi valaisan. Son travail consiste à coordonner le conseil aux demandeurs d'emploi avec les mesures de réinsertion professionnelle en mettant l'accent sur certains publics-cibles. Les priorités du SICT sont donc redéfinies chaque année afin que l'objectif de **réinsertion rapide et durable** occupe une place privilégiée en Valais, canton leader en la matière.

Dès 2014, l'arrivée en Valais de l'**Ecole polytechnique fédérale de Lausanne** va permettre la création de onze chaires de recherche sur l'énergie, la santé et la nutrition. En partenariat avec la Fondation The Ark et la HES-SO Valais, 120 à 150 emplois à haute valeur ajoutée devraient être créés, permettant d'assurer toute la chaîne de valeur ajoutée, de la recherche fondamentale à la valorisation économique en passant par la recherche appliquée. Ce **futur parc d'innovation** constituera un rouage essentiel du tissu économique valaisan.

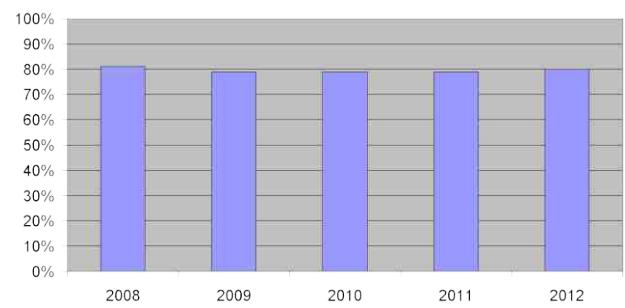
# Engagement N°4 Travail et tissu économique

Indicateurs	Etat souhaité	Tendance	Evaluation
Part d'entreprises soutenues par The Ark toujours en activité	→	→	●
Durée d'indemnisation des bénéficiaires de l'assurance chômage	↘	↘	●
Part d'actifs dans les branches à haute valeur ajoutée	↗	↘	■

**Définition:** Taux d'entreprises incubées toujours en activité 5 ans après le soutien octroyé par la Fondation pour l'innovation en Valais (The Ark).

**Commentaire:** Depuis 2008, la Fondation The Ark soutient en moyenne 30 start-up par année. Cinq ans après le soutien accordé, quelque 80% des entreprises concernées sont toujours en activité. Ce taux remarquablement stable depuis 2007 démontre la qualité des projets retenus et soutenus.

Part d'entreprises toujours en activité 5 ans après le soutien octroyé par The Ark

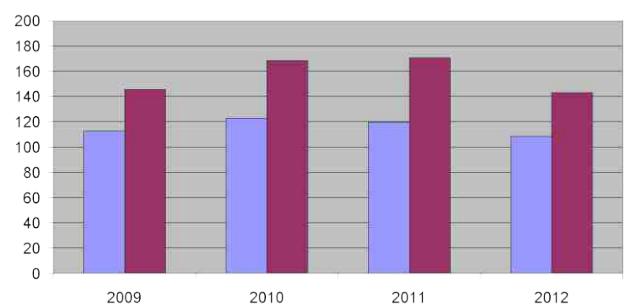


source: The Ark

**Définition:** Nombre moyen de jours d'indemnisation des bénéficiaires de l'assurance chômage désinscrits durant un délai-cadre en cours.

**Commentaire:** De 2009 à 2012, la durée moyenne d'indemnisation des bénéficiaires de l'assurance chômage est nettement inférieure en Valais qu'en moyenne suisse. La particularité du marché du travail valaisan, notamment la saisonnalité, explique pour une bonne part cette différence.

Nombre moyen de jours d'indemnisation des bénéficiaires de l'assurance chômage

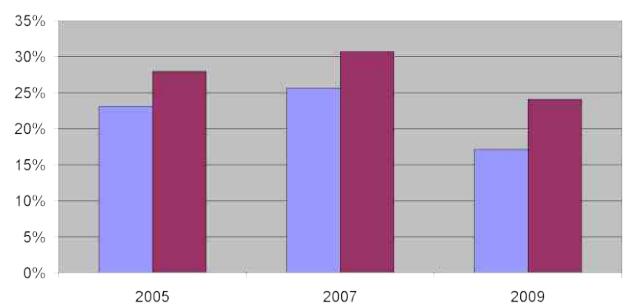


source: Seco

**Définition:** Part de personnes actives dans des branches à haute valeur ajoutée. Ces branches sont celles atteignant une productivité du travail supérieure à la moyenne suisse.

**Commentaire:** Entre 2005 et 2009, l'évolution générale des emplois à haute valeur ajoutée est identique dans le canton comme en Suisse, avec toujours un écart moyen d'environ 6% en défaveur du Valais. Ces emplois sont dans tous les cas nécessaires pour garantir une structure économique saine.

Part de personnes actives dans les branches à haute valeur ajoutée



source: Cercle Indicateurs - Confédération

*«Assurer un développement territorial durable»*



# Engagement N°5 Développement territorial



La planification cantonale permet, par le biais d'une stratégie de développement territorial, de contenir le morcellement du paysage et de limiter les conflits d'utilisation du sol. Pour ce faire, cette stratégie doit tendre vers un développement cohérent et durable, notamment par une mise en adéquation des territoires fonctionnels et institutionnels.

Aussi, il est important de valoriser les forces de chaque espace de manière interdépendante, complémentaire et solidaire, et de disposer de mesures permettant une utilisation mesurée du sol, une politique de gouvernance intercommunale ainsi qu'une planification positive des activités et projets à développer en priorité.

## Mesures

- ★ Limiter l'extension urbaine en favorisant l'utilisation du potentiel de développement vers l'intérieur, la densification des zones urbaines et en améliorant les réseaux de transports publics, notamment par le biais de projets d'agglomération (SRTCE, SDE)
- ★ Préserver l'environnement alpin par un rééquilibrage des saisons touristiques, la maîtrise des constructions de résidences secondaires et l'incitation à une occupation optimale du bâti existant (SDE)
- ★ Promouvoir des zones industrielles et d'activités économiques d'intérêt cantonal et régional pour de nouvelles implantations et réserver les zones artisanales communales à l'artisanat local (SDE, SICT)
- ★ Eviter l'abandon d'exploitations traditionnelles, pour prévenir l'extension des friches et le reboisement naturel, de même que les constructions portant atteinte aux paysages traditionnels (SCA, SFP)
- ★ Promouvoir la revitalisation, la préservation et la restauration du milieu bâti traditionnel dans le but de maintenir les populations résidentes (SBMA)

## Porteur de l'engagement

- SDT : Service du développement territorial

## Services partenaires

- SBMA : Service des bâtiments, monuments et archéologie
- SCA : Service de l'agriculture
- SDE : Service du développement économique
- SFP : Service des forêts et du paysage
- SICT : Service de l'industrie, du commerce et du travail
- SRTCE : Service des routes, transports et cours d'eau

## Principaux tiers impliqués

- Communes

## Actions emblématiques

Suite à l'acceptation de l'**initiative Weber** en mars 2012, le Conseil d'Etat a défini un plan de mesures en quatre volets, destiné à **soutenir les communes** et à analyser les conséquences de ce vote. Le volet «juridique» fixe les dispositions de mise en œuvre, alors que le volet «conseil» est lié aux conséquences pratiques pour les communes. Quant aux volets «plan d'action futur de l'hébergement touristique» et «plan d'action économique», ils dressent les **conséquences à long terme** pour le canton. Le Service du développement territorial est fortement impliqué dans cette stratégie, notamment par le conseil aux communes et sa participation à différents groupes de travail.

[www.vs.ch](http://www.vs.ch) → Initiative Weber



Le **Concept cantonal de développement territorial** (CCDT) est le nouvel outil prévu comme cadre stratégique de la planification directrice cantonale. Mis en consultation entre décembre 2012 et février 2013, l'avant-projet du CCDT présente le **développement spatial** souhaité dans les différents espaces fonctionnels **du canton à l'horizon 2030**. Pour y parvenir, il définit des objectifs stratégiques pour chacun des domaines d'activités repris dans la nouvelle structure du futur plan directeur cantonal. Le CCDT constitue une base de travail pour les communes et pourra également servir dans le cadre des collaborations intercommunales et intersectorielles.

[www.vs.ch/developpementterritorial](http://www.vs.ch/developpementterritorial)

## Perspectives de travail

Le projet de **3e correction du Rhône** (R3) constitue l'une des bases de la réflexion sur le développement de la plaine menée dans le projet « **Développement territorial 2020** » (DT 2020). Elément de ce dernier, le Concept cantonal de développement territorial servira à son tour de base à prendre en compte dans la révision future du Plan d'aménagement R3 (PA-R3). Un projet de fiche f.901 « Troisième correction du Rhône » du plan directeur a été élaboré sur la base du projet PA-R3. Ce projet de fiche sera arrêté par le Conseil d'Etat en même temps que l'approbation du PA-R3.

Dès que l'entrée en vigueur de la **loi sur l'aménagement du territoire** (LAT) aura été fixée, les cantons auront 5 ans pour **adapter leur plan directeur** aux nouvelles exigences. Durant cette période, le canton sera en contact étroit avec les communes pour élaborer des solutions adaptées aux problématiques particulières. Dans ce contexte, le SDT poursuit ses travaux entrepris dans le cadre du projet DT 2020.

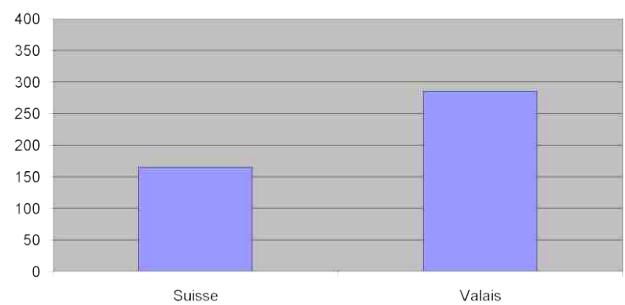
# Engagement N°5 Développement territorial

Indicateurs	Etat souhaité	Tendance	Evaluation
Surface de zones à bâtrir construite par habitant	→	--	█
Superficie des surfaces cantonales d'assolement	→	↗	▲
Nombre de communes avec un PAZ conforme à la LAT	↗	↗	▲

**Définition:** Somme des surfaces de zones à bâtrir construites dévolues à l'habitat (zones mixtes incluses), en m<sup>2</sup> par habitant pour l'année 2010.

**Commentaire:** Une étude cantonale montre qu'en 2010, la surface de zones à bâtrir construite par habitant est de 285 m<sup>2</sup> en Valais, alors qu'elle correspond à 165 m<sup>2</sup> sur le plan national.

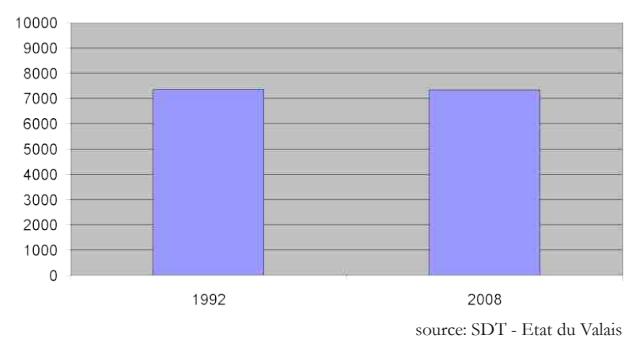
**Surface de zones à bâtrir construite en m<sup>2</sup> par habitant en 2010**



**Définition:** Surface des terres cultivables comprenant principalement les terres ouvertes, les prairies artificielles intercalaires ainsi que les prairies naturelles arables.

**Commentaire:** Par son plan sectoriel des surfaces d'assolement, la Confédération fixe pour chaque canton la surface d'assolement minimale à garantir. Ces surfaces sont garanties par des mesures d'aménagement du territoire. Pour le canton du Valais, cela représente 7'350 hectares.

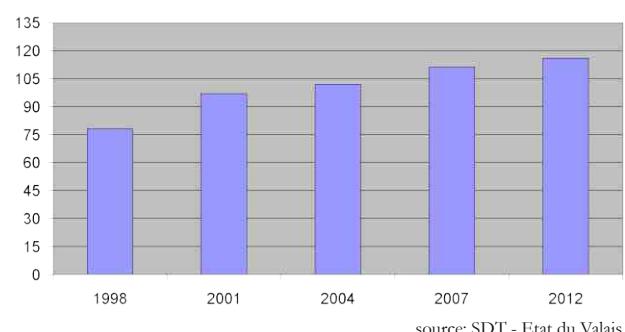
**Superficie des surfaces cantonales d'assolement**



**Définition:** Nombre de communes ayant un plan d'affectation de zones (PAZ) homologué par le Conseil d'Etat et conforme à la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

**Commentaire:** Au 1er janvier 2013, le canton compte 135 communes. A fin 2012, 116 communes avaient un plan d'affectation de zones homologué par le Conseil d'Etat et conforme à la LAT. Pour 12 autres communes, un accord de principe avait été donné par le Conseil d'Etat.

**Nombre de communes ayant un PAZ conforme à la LAT**



*«Maintenir et améliorer les ressources vitales»*



# Engagement N°6 Ressources vitales



## Porteur de l'engagement

- SPE : Service de la protection de l'environnement

## Services partenaires

- SCA : Service de l'agriculture
- SCAV : Service de la consommation et affaires vétérinaires
- SDE : Service du développement économique
- SEFH : Service de l'énergie et des forces hydrauliques
- SPT : Service de la protection des travailleurs et des relations du travail
- SSP : Service de la santé publique
- SRTCE : Service des routes, transports et cours d'eau

## Principaux tiers impliqués

- Communes

L'air, l'eau et le sol représentent une importante richesse pour le Valais et sa population. Ce capital précieux est aujourd'hui menacé par toutes sortes de pollutions (rejets de particules fines dans l'air, présence de micropolluants dans les eaux, multiplication des constructions à proximité des captages d'eau potable, sites contaminés des grandes industries, etc.).

Notre canton s'engage dès lors à prendre les mesures nécessaires pour prévenir et réparer les dégâts constatés et assurer aux générations futures un accès à ces ressources suffisant en quantité et irréprochable en qualité.

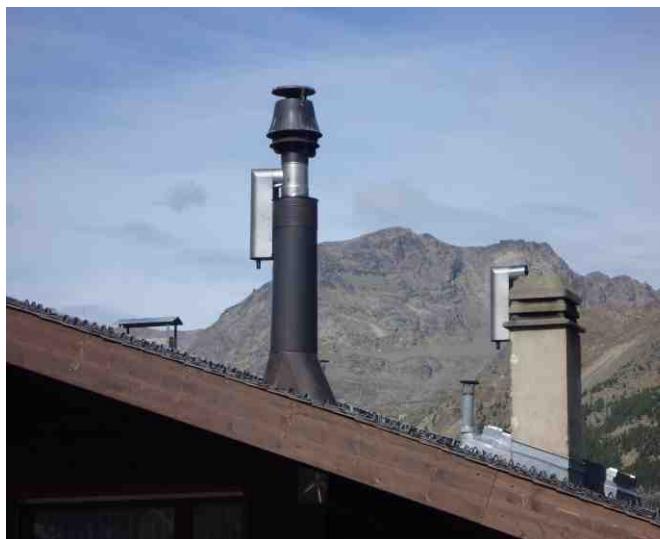
## Mesures

- ★ Diminuer les rejets nocifs dans l'air en mettant l'accent sur les mesures permettant la réduction de la pollution par les particules fines (SRTCE, SSP, SEFH)
- ★ Lutter contre la pollution des eaux en portant un effort particulier à la diminution des rejets de micropolluants d'origine industrielle, agricole ou des ménages (SCA)
- ★ Assurer, en collaboration avec les communes, une qualité irréprochable de l'eau potable en protégeant les zones de captage (SCAV, SCA)
- ★ Lutter contre la pollution du sol en mettant l'accent sur l'assainissement rapide des décharges et autres sites pollués (SDE, SCA, SPT)

## Actions emblématiques

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air et la promotion des énergies indigènes renouvelables, le Conseil d'Etat a décidé de subventionner les filtres à particules pour les chauffages à bois. Les mesures réalisées par le Service de la protection de l'environnement (SPE), en collaboration avec le Paul Scherrer Institut, ont montré que, durant la période hivernale, les chauffages à bois contribuent de manière significative aux concentrations de particules fines dans l'air. Depuis 2012, le canton du Valais incite financièrement les détenteurs de chauffages à bois à les équiper d'un **filtre à particules ; le taux de subventionnement variant de 50% à 80%** du coût d'achat et d'installation.

[www.vs.ch/air](http://www.vs.ch/air)



En juin 2012, a commencé l'assainissement de l'**ancienne décharge du Pont Rouge** (Monthey-Massongex). Ce site pollué, parmi les plus importants de Suisse, a été exploité de 1957 à 1979 par l'industrie chimique montheysanne. En étroite collaboration avec le SPE, la Compagnie industrielle de Monthey SA va éliminer d'ici 2015 les **70'000 m<sup>3</sup> de déchets stockés ainsi que 50'000 m<sup>3</sup> de terres polluées par ces déchets**. Cette dépollution se fait par excavation sous une halle étanche déplacée en fonction de l'avancement des travaux. Les matériaux excavés sont ensuite acheminés par rail jusqu'au lieu de traitement.

[www.cimo.ch](http://www.cimo.ch)

## Perspectives de travail

Afin de garantir une eau potable irréprochable, des **zones de protection des captages** doivent être délimitées puis approuvées formellement. Dans ces zones, les activités présentant un **risque de pollution**, comme par exemple l'épandage de fumures, sont interdites. A fin 2012, 64 communes devaient encore faire approuver une partie ou la totalité des zones de protection de leurs captages. En la matière, le canton veillera à ce que l'ensemble des communes valaisannes fassent homologuer leurs zones de protection.

En matière de sites pollués, un cas d'importance concerne les terrains situés le long du **Grossgrundkanal** entre Viège et Niedergesteln. Cette **pollution par du mercure** trouve son origine dans l'épandage, à partir des années 1930, de boues et sédiments contaminés du Grossgrundkanal. Dans les années à venir, l'ensemble de ces terrains devront être investigués et, si nécessaire, assainis. Les terrains situés sur le tracé de la future autoroute A9 ont déjà été analysés et seront assainis lors de la construction de l'autoroute.

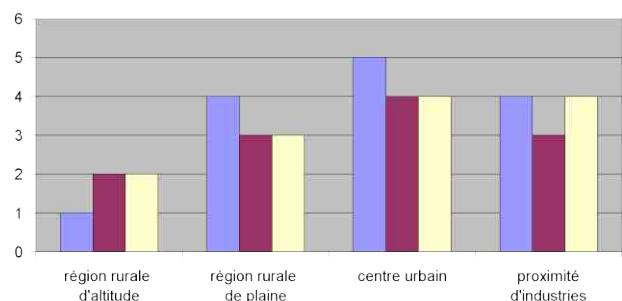
# Engagement N°6 Ressources vitales

Indicateurs	Etat souhaité	Tendance	Evaluation
Indice de pollution de l'air à long terme	↘	↗	⚠
Pesticides et résidus médicamenteux rejetés au Rhône	↘	↘	🟢
Nombre de sites contaminés assainis	↗	↗	🟢

**Définition:** L'indice de pollution à long terme (IPL) pondère les principaux polluants de l'air: particules fines (PM10), dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et ozone proche du sol (O<sub>3</sub>).

**Commentaire:** De manière générale, la pollution de l'air en Valais est faible à très faible en altitude (IPL compris entre 1 et 2), modérée en région rurale de plaine (IPL aux alentours de 3), et modérée à haute à proximité des zones industrielles et dans les centres urbains (IPL compris entre 3 et 5).

Indice de pollution de l'air à long terme (IPL) pour les années 2005, 2008 et 2011

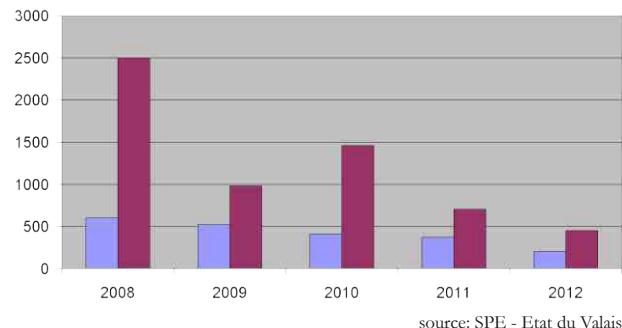


source: SPE - Etat du Valais

**Définition:** Quantité de pesticides et de résidus médicamenteux rejetés au Rhône par les usines chimiques valaisannes en kg.

**Commentaire:** De 2008 à 2012, les rejets d'origine industrielle dans le Rhône de produits phytosanitaires et de principes actifs pharmaceutiques ont respectivement diminué d'un facteur 3 et 5. Les nouvelles exigences cantonales en matière de micropolluants contribuent à ce résultat.

Quantité de pesticides et de résidus médicamenteux rejetés au Rhône par l'industrie chimique en kg

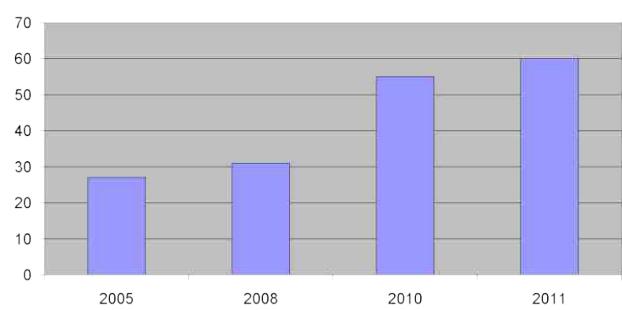


source: SPE - Etat du Valais

**Définition:** Nombre cumulé de sites pollués ayant été assainis sur le territoire du canton.

**Commentaire:** En Valais, le nombre de sites pollués devant être assainis s'élève à une centaine. Des sites de petite et moyenne ampleur sont régulièrement dépollués lors de projets de construction. L'assainissement de ces terrains permet leur réaffectation en zone industrielle ou résidentielle.

Nombre cumulé de sites contaminés assainis sur le territoire du canton



source: SPE - Etat du Valais

*«Relever le défi énergétique»*



# Engagement N°7 Énergie



## Porteur de l'engagement

- SEFH : Service de l'énergie et des forces hydrauliques

## Services partenaires

- SBMA : Service des bâtiments, monuments et archéologie
- SCC : Service cantonal des contributions
- SDE : Service du développement économique
- SDT : Service du développement territorial
- SFP : Service des forêts et du paysage
- SPE : Service de la protection de l'environnement

## Mesures

- ★ Diminuer la consommation d'énergie par la rénovation des bâtiments, la construction de bâtiments à haute performance énergétique et l'optimisation des processus industriels (SBMA, SDE, SCC)
- ★ Entreprendre une planification énergétique territoriale et adapter les règlements des constructions et des zones pour favoriser les mesures d'efficacité énergétique et l'optimisation de l'approvisionnement en énergie (ajout d'isolation aux bâtiments, simplification de la procédure pour les installations solaires, favorisation du raccordement au chauffage à distance alimenté par des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur, etc.) (SDT)
- ★ Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et indigènes ainsi que des rejets de chaleur industriels en veillant à l'intégration optimale des installations sur le territoire (SDE, SDT, SPE, SFP, SBMA)
- ★ Augmenter la production hydroélectrique par la rénovation et l'amélioration du rendement des installations existantes et par la construction d'aménagements hydroélectriques, tout en garantissant l'assainissement des cours d'eau concernés (SDE, SDT, SPE)
- ★ Promouvoir la planification des réseaux de chauffage à distance à l'intérieur des zones à bâtir de densité énergétique suffisante et favoriser l'utilisation du gaz naturel pour les industries et les centrales à cycles combinés localisées sur des sites adéquats, plutôt que d'étendre le réseau de gaz pour le chauffage des bâtiments (SDT)

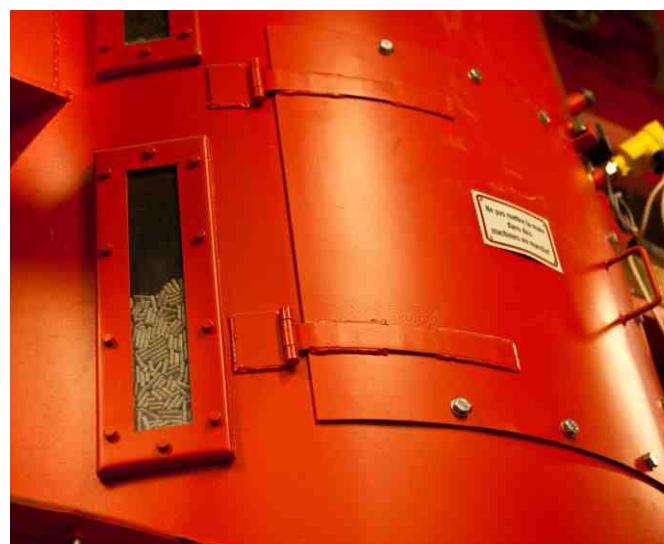
## Principaux tiers impliqués

- Forces motrices valaisannes et sociétés de distribution d'énergie
- Bureaux et entreprises spécialisées
- BlueArk et Centre de recherches énergétiques et municipales
- Hautes écoles, EPFL
- Communes

## Actions emblématiques

Afin de doter le canton d'une véritable **vision globale en matière énergétique**, l'Etat du Valais a publié sa stratégie globale «Efficacité et approvisionnement en énergie», accompagnée de deux stratégies détaillées «Energie éolienne» et «Energie photovoltaïque». Tenant compte de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, les objectifs fixés au niveau cantonal pour 2020 sont la diminution des besoins en énergie fossile, la stabilisation de la consommation d'électricité, l'augmentation de la production d'énergie grâce aux ressources indigènes renouvelables et de la valorisation des rejets de chaleur ainsi que la maîtrise des activités dans la chaîne de valeur énergétique.

[www.vs.ch/energie](http://www.vs.ch/energie)



En matière d'aides financières, le canton propose neufs **programmes de promotion énergétique**. Depuis décembre 2012, deux nouveaux soutiens ont été mis sur pied, à savoir le remplacement de chaudières par des pompes à chaleur dans des immeubles de plus de 5 appartements et la réalisation de chauffage à distance alimentés par rejets de chaleur, du bois ou de la géothermie. Pour ce dernier programme, une aide financière est possible autant pour l'acquisition de chaleur que la mise en place du réseau. Le canton a aussi décidé de soutenir plus fortement la réalisation de bâtiments aux standards Minergie A et P ainsi que la rénovation aux normes Minergie.

[www.vs.ch/energie](http://www.vs.ch/energie)

## Perspectives de travail

En matière d'approvisionnement, l'un des défis majeurs consiste à développer la **planification énergétique territoriale** tenant compte des ressources locales à disposition. La réalisation de plans énergétiques territoriaux permet de définir quel type d'énergie doit être privilégiée pour un secteur donné. De même, les règlements communaux des constructions et des zones doivent à l'avenir comprendre des dispositions **favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables et l'assainissement des bâtiments**.

Du côté de la production, un **soutien à la grande hydraulique** doit être envisagé dans les années à venir. Le contexte énergétique en mutation ainsi que la surproduction électrique actuelle desservent la rentabilité des grands ouvrages hydroélectriques. Or, à l'avenir, ces aménagements seront indispensables pour **assurer la transition post-nucléaire**, en complément du développement des autres formes d'énergies renouvelables.

# Engagement N°7 Énergie

## Indicateurs

## Etat souhaité    Tendance    Evaluation

Subventions versées par les programmes de promotion énergétique



Nombre de labels Minergie et Minergie-P octroyés



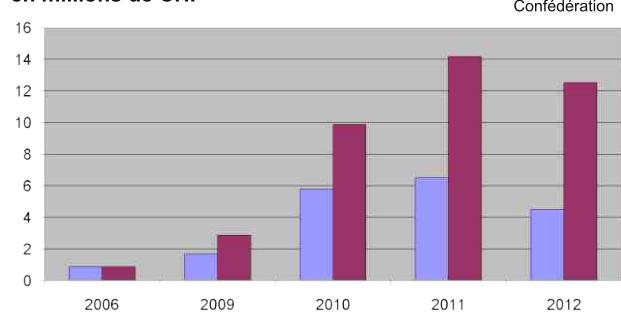
Production brute d'électricité en Valais



**Définition:** Montant des subventions annuelles versées en Valais par le programme de promotion énergétique cantonal et le programme de la Fondation centime climatique.

**Commentaire:** Les montants versés par le Canton et la Confédération pour le soutien aux mesures de promotion énergétique ont fortement crû de 2006 à 2011, avec un léger tassement en 2012 pour la part cantonale. De 2006 à 2012, les montants versés ont été multipliés par un facteur cinq à six.

Subventions annuelles versées par les programmes de promotion énergétique en millions de CHF

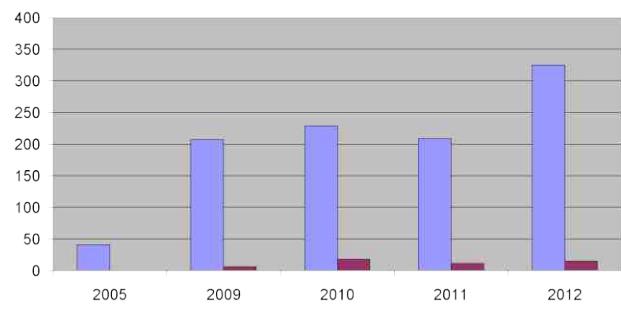


source: SEFH - Etat du Valais

**Définition:** Nombre annuel d'habitations individuelles, collectives et d'autres catégories bénéficiant d'un label Minergie ou Minergie-P en Valais.

**Commentaire:** Le Valais est un des cantons suisses les mieux dotés en matière de bâtiments aux standards Minergie et Minergie-P. De 2005 à 2012, 1'280 labels Minergie ont été octroyés, dont 325 pour la seule année 2012, ainsi que 53 labels Minergie-P.

Nombre de labels Minergie et Minergie-P octroyés chaque année

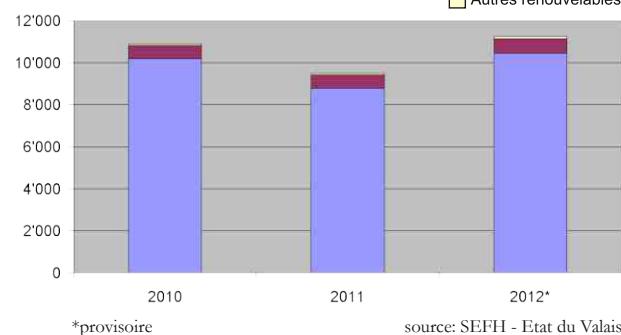


source: SEFH - Etat du Valais

**Définition:** Production annuelle brute d'électricité en Valais selon le type de centrales (GWh). La catégorie «Autres renouvelables» agrège la production d'électricité à partir de biogaz, de panneaux solaires, d'éoliennes et de déchets.

**Commentaire:** L'électricité produite en Valais provient principalement des centrales hydrauliques (93%) et des centrales thermiques (6%). La part des énergies renouvelables est cependant en augmentation, notamment grâce à l'exploitation de l'énergie solaire et éolienne.

Production annuelle brute d'électricité en Valais par type de centrales en GWh



\*provisoire

source: SEFH - Etat du Valais

*«Favoriser la biodiversité et préserver la beauté du paysage»*



# Engagement N°8 Biodiversité et paysage



Le paysage, façonné par les éléments naturels et l'exploitation ancestrale de l'homme, constitue le visage et la mémoire du Valais ; il offre un cadre de vie de qualité, donne une identité au territoire et constitue un capital de base pour notre économie touristique. Pour cette raison, le canton s'engage à le protéger et à le gérer en y accordant une attention particulière.

Par la variété de son relief, sa géologie et ses microclimats, le Valais possède aussi sur son territoire une flore et une faune très riches en espèces. Cette diversité représente pour les générations futures un potentiel important à divers titres qu'il s'agit de conserver voire de renforcer. Le canton s'engage à préserver les espèces rares, menacées ou emblématiques, et la biodiversité dans son ensemble.

## Mesures

- ★ Conserver et valoriser les paysages traditionnels et naturels importants (SCA, SDE, SDT)
- ★ Conserver et valoriser les biotopes importants et renforcer la présence des espèces rares, menacées ou emblématiques, notamment en favorisant et en développant les réseaux écologiques le long des cours d'eau et en zone agricole (SCA, SCPF, SRTCE)
- ★ Encourager la création de réserves forestières et la conservation de modes de gestion traditionnels tels que les pâturages boisés et les châtaigneraies (SCA)
- ★ Développer les instruments nécessaires (stratégie, méthode, financement) à destination des communes pour maîtriser la progression de la forêt (SCA, SDT)
- ★ Coordonner et soutenir la lutte contre les organismes envahissants prioritaires (végétaux et animaux) en regard des problèmes qu'ils génèrent (SCA, SCPF, SPE, SRTCE, SSCM)
- ★ Former les professionnels concernés et informer le grand public pour améliorer les connaissances et la sensibilité aux valeurs naturelles (SCA, SCPF)

## Porteur de l'engagement

- SFP : Service des forêts et du paysage

## Services partenaires

- SCA : Service de l'agriculture
- SCPF : Service de la chasse, de la pêche et de la faune
- SDE : Service du développement économique
- SDT : Service du développement territorial
- SPE : Service de la protection de l'environnement
- SRTCE : Service des routes, transports et cours d'eau / Rhône 3
- SSCM : Service de la sécurité civile et militaire

## Principaux tiers impliqués

- Communes

## Actions emblématiques

La lutte contre les **espèces exotiques envahissantes** (néophytes) a notamment pour buts de préserver les espèces indigènes et la biodiversité ainsi que d'éliminer un danger pour la santé (ex. asthme, brûlures) ; différents types de milieux naturels sont concernés. Vu que les néophytes n'ont pas d'ennemis naturels dans nos contrées, ils se propagent de manière particulièrement rapide. Les mesures de lutte consistent notamment à arracher les plantes, détruire les racines, empêcher la maturation et la propagation des graines. Pour informer la population sur les néophytes et les mesures de lutte, le Service des forêts et du paysage a édité des **fiches relatives à 7 espèces de néophytes**.

[www.vs.ch/sfp](http://www.vs.ch/sfp)



Le **marais d'Ardon et de Chamoson** est un des rares biotopes humides subsistant dans la plaine du Rhône ; il joue à ce titre un rôle clé dans la conservation de la biodiversité animale et végétale. Ce site est protégé par décision du Conseil d'Etat et considéré comme un biotope d'importance nationale. Vu son embroussaillement, le Service des forêts et du paysage s'est associé aux communes, à Pro Natura et à la Confédération pour réaliser les mesures nécessaires à sa **revitalisation et mise en valeur**. Plusieurs étangs ont ainsi été créés, de même que deux places d'observation et un chemin didactique. Un contrat a été signé avec un exploitant pour garantir une gestion appropriée du site.

[www.vs.ch/sfp](http://www.vs.ch/sfp)

## Perspectives de travail

L'**accroissement de la forêt** est une réalité en Valais depuis plusieurs décennies. Cette évolution se fait principalement aux dépens de terres agricoles abandonnées, dont l'exploitation traditionnelle avait favorisé la présence d'une riche biodiversité. Afin de préserver ces aires, le canton du Valais met en œuvre un projet-pilote dans le but de fournir aux communes une méthode d'identification des surfaces prioritaires à protéger et des sources de financement pour maîtriser l'extension naturelle de la forêt.

En matière de lutte contre les **plantes exotiques envahissantes**, un groupe de travail interdépartemental est chargé de proposer au Conseil d'Etat les mesures nécessaires à la mise en œuvre d'une **stratégie cantonale de lutte contre ces espèces**. En matière de biodiversité, le développement et l'extension des plantes envahissantes constituent une menace sérieuse, d'autant que plus le temps d'invasion se prolonge, plus les coûts des mesures d'éradication augmentent.

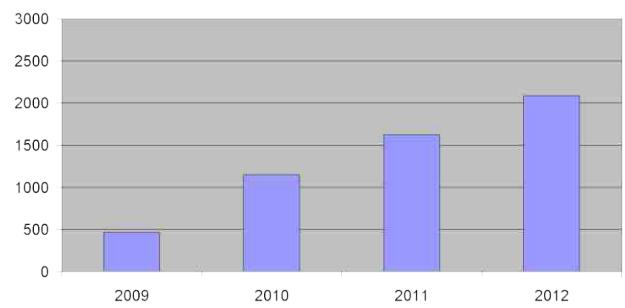
# Engagement N°8 Biodiversité et paysage

Indicateurs	Etat souhaité	Tendance	Evaluation
Surface de réserves forestières sous contrat	↗	↗	●
Surface forestière avec soins spécifiques pour la biodiversité	↗	↘	▲
Surfaces d'exploitation sous contrat	↗	↗	●

**Définition:** Surface cumulée de réserves forestières sous contrat en hectares; ces espaces sont des réserves naturelles où toute exploitation est interdite pour au moins 50 ans.

**Commentaire:** De 2009 à 2012, la surface de réserves forestières sous contrat a été multipliée par quatre, contribuant notamment à l'accroissement de la biodiversité en forêt. Deux réserves historiques existent en Valais, à savoir celles d'Aletsch et de Derborence.

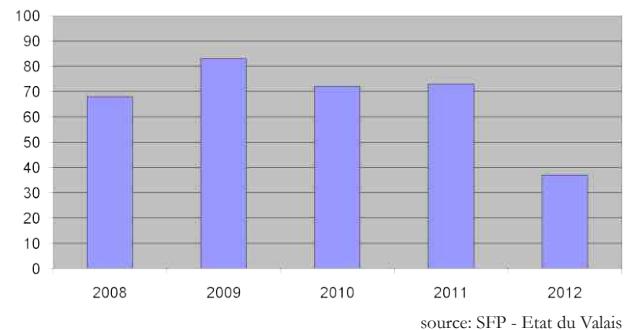
**Surface cumulée de réserves forestières sous contrat en hectares**



**Définition:** Surface forestière avec soins spécifiques en faveur de la biodiversité; chaque année, un certain nombre d'hectares de forêt valaisanne bénéficie de ce type de soins.

**Commentaire:** De 2008 à 2012, en moyenne 67 hectares de forêt ont bénéficié de la part de leur propriétaire d'un entretien favorable à certaines espèces ou à une fonction particulière de la forêt. Sont concernés: châtaigneraies, pâturages boisés, forêts éparses d'altitude et lisières de forêt.

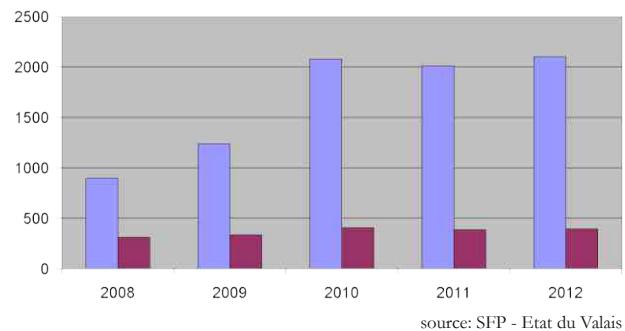
**Surface forestière avec soins spécifiques pour la biodiversité en hectares par année**



**Définition:** Surfaces d'exploitation sous contrat en hectares, sur la base de la loi sur la protection de la nature, et nombre de contrats conclus avec des exploitants par année.

**Commentaire:** Des surfaces d'exploitation, telles que prairies ou pâturages, peuvent être mises sous contrat avec des exploitants pour favoriser des mesures liées à la nature et au paysage. De 2008 à 2012, le total de ces surfaces a plus que doublé ; le nombre de contrats augmentant d'environ 25%.

**Surfaces d'exploitation sous contrat en hectares et nombre de contrats par année**



*«Assurer une gestion intégrée des risques naturels»*



# Engagement N°9 Forêts et dangers naturels



## Porteur de l'engagement

- SFP : Service des forêts et du paysage

## Services partenaires

- SDE : Service du développement économique
- SDT : Service du développement territorial
- SEFH : Service de l'énergie et des forces hydrauliques
- SPE : Service de la protection de l'environnement
- SRTCE : Service des routes, transports et cours d'eau
- SSCM : Service de la sécurité civile et militaire

Le Valais n'est pas épargné par le phénomène du changement climatique. La configuration du canton fait que le potentiel de dangers de diverses natures (neige, eau, instabilités de terrain) est important ; l'évolution du climat tend à augmenter la fréquence des événements tels que inondations, glissements de terrains, éboulements, avalanches, tempêtes, incendies de forêts, etc.

Dans un souci de protection de la population valaisanne et des biens de valeur, notre canton met en place une gestion intégrée des risques (prévention, maîtrise des événements, rétablissement) dans laquelle les forêts de protection jouent également un rôle de première importance.

## Mesures

- ★ Développer la coordination en matière d'observation et d'analyse des dangers, de planification, de financement et de réalisation des mesures de protection (SRTCE, SSCM)
- ★ Soutenir, orienter et accompagner la recherche sur des thématiques propres au canton en matière de dangers naturels et de gestion des forêts de protection (SRTCE)
- ★ Optimiser la gestion des forêts de protection et renforcer la chaîne de valeur ajoutée sur la filière bois (SPE, SDE, SEFH)
- ★ Définir les objectifs de protection sur le plan cantonal, par type de danger et par catégorie d'objet à protéger (SRTCE)
- ★ Finaliser l'élaboration et assurer la mise à jour périodique des cartes de dangers pour l'ensemble du territoire (SRTCE, SDT)

## Principaux tiers impliqués

- Communes et bourgeoisies
- Sociétés de transports et hydroélectriques
- Instituts de recherche et universitaires

## Actions emblématiques

En matière de dangers, le Valais est concerné par pratiquement tous les phénomènes naturels (ex. éboulements, laves torrentielles, inondations, avalanches). Afin de **maîtriser au mieux ces catastrophes et leurs impacts**, le canton met en œuvre une **gestion intégrée des risques naturels** (prévention, maîtrise, rétablissement). Cette approche en trois phases a pour but de prévenir et réduire la probabilité d'un alea (ex. monitoring, aménagement du territoire, ouvrages de protection), de maîtriser au mieux les situations de crise (ex. coordination des secours, cellule unique de communication) ainsi que de rétablir et entretenir sur le long terme les sites touchés.

[www.vs.ch/sfp](http://www.vs.ch/sfp)



Pour **assurer la sécurité des axes de communication** des différentes vallées du canton, des inventaires par type de dangers ont été réalisés là où les axes routiers et ferroviaires sont potentiellement menacés. Cette **planification des risques par vallée**, nommée «*Korridor Plannung*», permet de prioriser les interventions et les investissements sur les secteurs les plus sensibles, tels que des couloirs d'avalanche particulièrement actifs. Sur cette base, les mesures de protection réalisées permettent de diminuer la vulnérabilité des voies de communication concernées. Cette démarche de planification est sans cesse mise à jour en fonction des travaux de sécurisation effectués.

[www.vs.ch/sfp](http://www.vs.ch/sfp)

## Perspectives de travail

A l'horizon 2015, le canton du Valais devra avoir défini une **stratégie en matière de dangers naturels** pour répondre aux directives de la Confédération. Cette démarche doit permettre de définir les valeurs prioritaires à protéger (ex. routes, écoles, habitations) ainsi que les temps de retour acceptables des différents types de risques naturels pouvant menacer ces infrastructures. Cette stratégie facilitera la **priorisation des investissements** autant pour de nouveaux projets de protection que pour les travaux d'entretien d'infrastructures.

A l'échelle de l'administration cantonale, la volonté est **d'optimiser la coordination en matière de gestion des dangers naturels** pour dépasser les approches sectorielles, notamment en matière de moyens à disposition et d'échanges d'information. Une commission cantonale sera formée en 2013 pour proposer des améliorations tendant vers une meilleure transversalité à l'interne et plus de clarté vers l'externe.

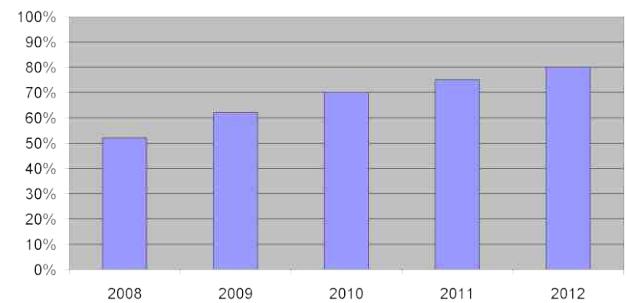
# Engagement N°9 Forêts et dangers naturels

Indicateurs	Etat souhaité	Tendance	Evaluation
Pourcentage des zones à risque cartographiées	↗	↗	●
Pourcentage des zones à risque prioritaires protégées	↗	↗	●
Surface de forêt protectrice traitée par année	↗	↘	⚠

**Définition:** Pourcentage des zones à risque du canton cartographiées du point de vue des dangers naturels.

**Commentaire:** De 2008 à 2012, le pourcentage des zones cartographiées du canton a augmenté de manière importante. Cet indicateur prend en compte non seulement les dangers d'avalanches, mais aussi les instabilités de terrain (chutes de pierres, glissements et affaissements de terrain, éboulements).

**Pourcentage des zones à risque cartographiées**

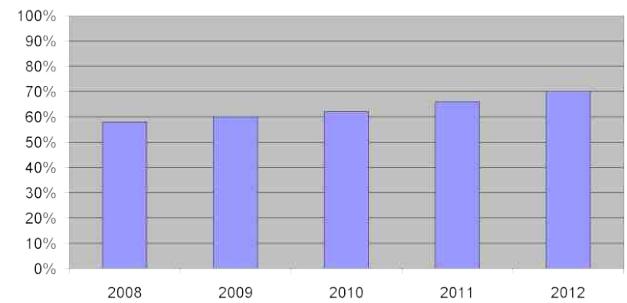


source: SFP - Etat du Valais

**Définition:** Pourcentage des zones à risque prioritaire du canton protégées du point de vue des dangers naturels.

**Commentaire:** De 2008 à 2012, le pourcentage des zones à risque prioritaire protégées du canton a augmenté. Cet indicateur prend en compte non seulement les dangers d'avalanches, mais aussi les instabilités de terrain (chutes de pierres, glissements et affaissements de terrain, éboulements).

**Pourcentage des zones à risque prioritaires protégées**

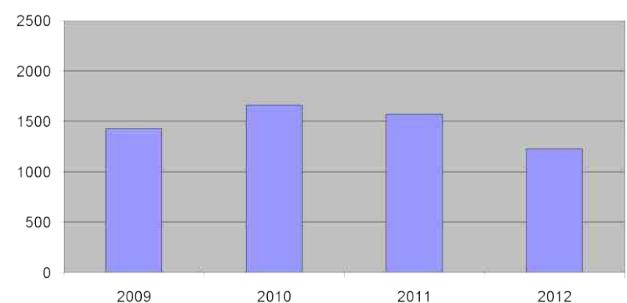


source: SFP - Etat du Valais

**Définition:** Périmètre de forêt protectrice concernée par des mesures d'entretien et de rajeunissement basées sur la conception NaiS (gestion durable des forêts de protection).

**Commentaire:** En Valais, la forêt occupe plus de 120'000 hectares et ne cesse de s'étendre. Chaque année, les mesures d'entretien et de rajeunissement concernent quelque 1'500 hectares. En 2012, la surface traitée fut inférieure en raison des dégâts naturels occasionnés en hiver et au printemps.

**Surface de forêt protectrice traitée par année en hectares**



source: SFP - Etat du Valais

*«Gérer les déplacements autrement»*



# Engagement N°10 Transport et mobilité



Le Valais se caractérise par une topographie accidentée et une urbanisation étendue, lesquelles sont peu favorables à l'utilisation intensive des transports publics. Le canton s'engage néanmoins à soutenir et à promouvoir une utilisation diversifiée et rationnelle des différents modes de transport, notamment la mobilité douce et les transports publics partout où ceux-ci peuvent être attractifs, particulièrement dans les zones touristiques, la vallée du Rhône et les zones urbaines.

La couverture et le développement de l'ensemble du canton par le réseau des transports publics est un objectif fort de la politique cantonale.

## Mesures

- ★ Améliorer l'offre de transports publics, en collaboration avec les entreprises régionales, au niveau de la capacité et de la qualité des infrastructures et du matériel roulant ainsi que de la densité des dessertes en fonction de la demande de transport
- ★ Inciter la mobilité douce et l'utilisation des transports publics par une politique tarifaire et fiscale adaptée, notamment auprès des jeunes en âge de scolarité (SCC, SFOP, SE)
- ★ Favoriser la complémentarité des modes de transport en améliorant l'accessibilité du territoire cantonal, lorsque les conditions le permettent (SDT)
- ★ Soutenir les initiatives «pionnières» tendant à éviter les transports inutiles ou à tester de nouvelles idées en matière de déplacements professionnels et de loisirs (SCN, SDE)
- ★ Encourager les mesures en faveur du transport des marchandises par le rail, dans le respect des principes du développement durable (ACF, SCC, SDE, SDT, SPE)
- ★ Renforcer le réseau de pistes cyclables, les itinéraires et les voies piétonnières (SSP)

## Porteur de l'engagement

- SRTCE : Service des routes, transports et cours d'eau

## Services partenaires

- ACF : Administration cantonale des finances
- SCC : Service cantonal des contributions
- SCN : Service de la circulation routière et de la navigation
- SDE : Service du développement économique
- SDT : Service du développement territorial
- SE : Service de l'enseignement
- SFOP : Service de la formation professionnelle
- SPE : Service de la protection de l'environnement
- SSP : Service de la santé publique

## Principaux tiers impliqués

- Communes
- Entreprises régionales de transport public

## Actions emblématiques

Depuis décembre 2012, l'**application gratuite « VS Mobility »** fournit des informations sur les transports publics du Valais et du Haut-Léman. Unique en son genre en Suisse, cette application s'adresse aux usagers occasionnels, touristes et pendulaires. Elle permet de trouver très facilement des informations sur les horaires de toutes les entreprises de transports en commun et de consulter les horaires d'arrivée prévus ou réels. « VS Mobility » est proposé par les entreprises valaisannes de transports publics, sous l'égide de l'Union des transports publics du Valais, et l'Etat du Valais. Le Valais est ainsi le premier canton suisse à offrir une application qui englobe tous les transporteurs desservant le Valais.

[www.utpvs.ch](http://www.utpvs.ch)



Le changement d'horaire 2012 a vu le lancement du **Réseau express régional valaisan (RER VS)**. Une **cadence de trains à la demi-heure** est depuis instaurée aux heures de pointe entre Brigue et Monthey ; celle-ci se généralisera à la journée au plus tôt dès 2016. La compagnie de transport RegionAlps et l'Etat du Valais ont travaillé de pair pour offrir cette plus-value aux étudiants, pendulaires ainsi qu'à la clientèle de loisir. RegionAlps a investi 15 millions de francs pour acquérir trois nouveaux trains ; l'introduction du RER VS devrait augmenter la fréquentation des trains régionaux de 25% en six ans. Le Valais est le troisième canton romand à se doter d'un RER, après Vaud et Fribourg.

[www.regionalps.ch](http://www.regionalps.ch)

## Perspectives de travail

Le développement et l'amélioration de la ligne du Simplon est une priorité forte pour le canton du Valais, afin de répondre à la croissance de la mobilité en direction de l'Arc lémanique. En collaboration avec le canton de Vaud, l'Office fédéral des transports et les CFF, la **ligne du Simplon doit donc être adaptée au gabarit des trains à deux étages d'ici 2020 au plus tard**. Certains aménagements ont déjà commencé, telle la construction du tunnel de Gobet à Sierre, pour assurer l'accroissement de la capacité sur cet axe.

En matière de gestion et de transport de marchandises, la volonté du canton est de regrouper sur trois pôles les activités telles que centres logistiques et de transbordement « rail-route », activités industrielles bruyantes, centrales à béton ou entreprises de vente de matériaux. Ces interfaces sont planifiées dans le cadre d'**une stratégie concernant les pôles cantonaux de marchandises**, qui seraient répartis dans les 3 régions du canton (Viège, Valais central, Monthey).

# Engagement N°10 Transport et mobilité

## Indicateurs

## Etat souhaité    Tendance    Evaluation

Nombre de véhicules bénéficiant du bonus écologique



Nombre de RailCheck émis



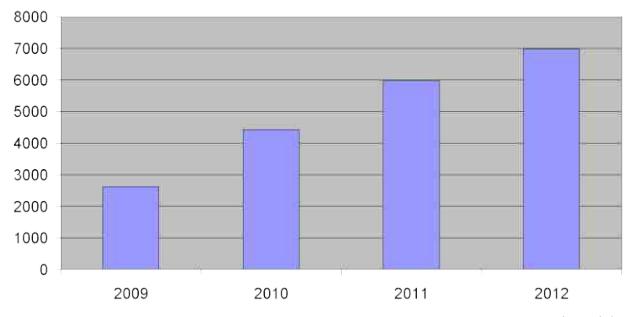
Distance entre le domicile et les transports publics



**Définition:** Nombre cumulé de véhicules immatriculés en Valais répondant à la catégorie énergétique A et émettant moins de 130 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre.

**Commentaire:** Depuis 2010, les véhicules de classe A émettant moins de 130 g de CO<sub>2</sub>/km bénéficient d'un rabais fiscal de 50% ; cela concerne 2.4% du parc de véhicules en Valais. Dès 2013, ce bonus écologique sera de 70% pour les véhicules émettant moins de 115 g de CO<sub>2</sub>/km.

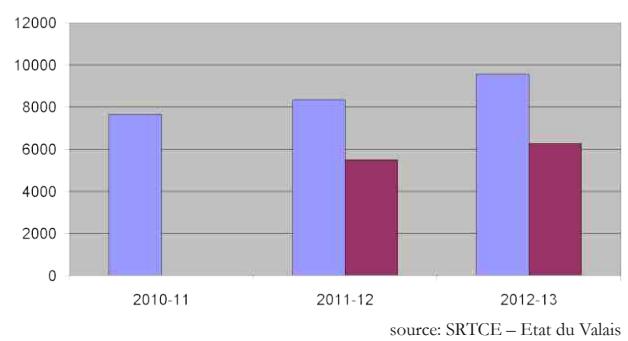
Nombre cumulé de véhicules de classe A émettant moins de 130 g de CO<sub>2</sub>/km



**Définition:** Nombre de bons de réduction pour les transports publics (RailCheck) offerts aux jeunes valaisans en formation du Secondaire II par année scolaire.

**Commentaire:** Depuis 2011, cette mesure concerne notamment tous les apprentis et élèves en formation. Pour un apprenti, le RailCheck permet une prise en charge au deux tiers des coûts d'un abonnement de parcours. Cette mesure vise à promouvoir les transports publics auprès des jeunes.

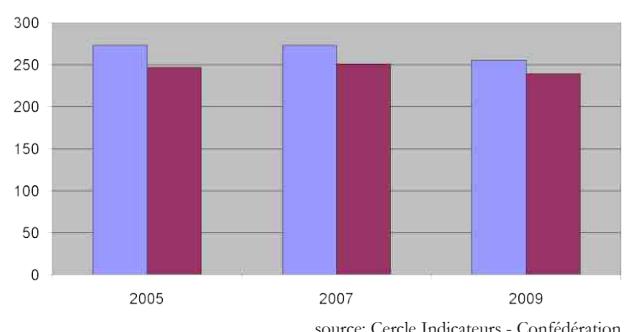
Nombre de RailCheck émis pour les apprentis et étudiants par année scolaire



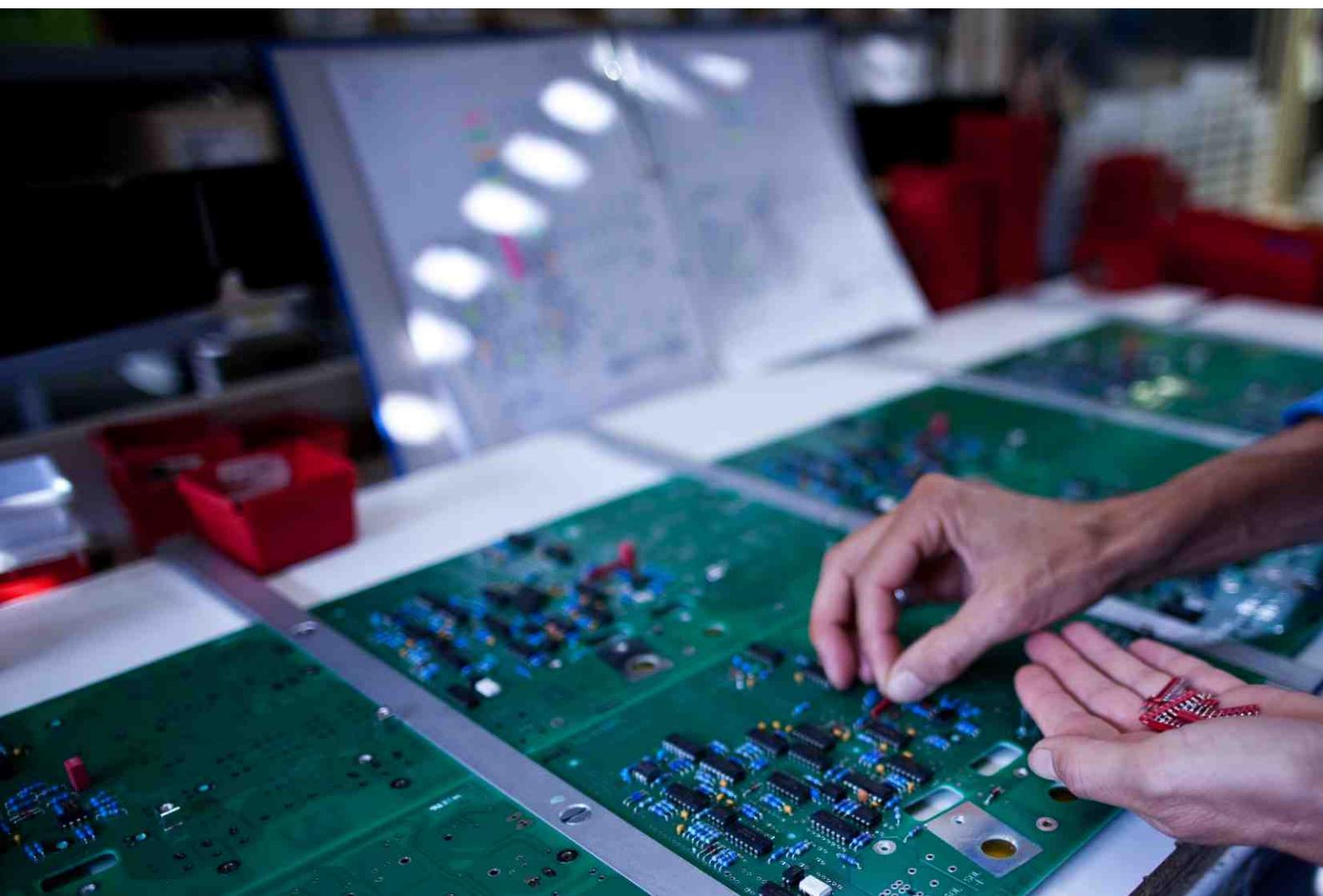
**Définition:** Distance moyenne à vol d'oiseau entre le lieu d'habitation et l'arrêt de transport public le plus proche ou la gare la plus proche (moyenne en mètres).

**Commentaire:** Selon le Cercle Indicateurs, la distance moyenne entre le lieu d'habitation et le moyen de transport public le plus proche est plus importante en Valais qu'en Suisse. Malgré la topographie du canton, l'évolution favorable entre 2007 et 2009 tend à réduire cet écart.

Distance moyenne en mètres entre le domicile et les transports publics



*«Veiller au respect des conditions de travail»*



# Engagement N°11 Relations du travail



Porteur de l'engagement

Le canton entend soutenir les entreprises qui offrent des conditions de travail dignes et respectueuses des dispositions légales et salariales en vigueur. Il veille ainsi à assurer une saine concurrence et à promouvoir la santé et la sécurité au travail. De manière préventive, le Service de protection des travailleurs et des relations du travail collabore activement avec les partenaires sociaux (patronaux et syndicaux) à la recherche de solutions négociées.

Il prodigue quotidiennement des conseils tant aux entreprises qu'aux travailleuses et travailleurs et procède à des analyses sur le terrain (sécurité sur le lieu de travail, risques pour la santé physique et psychique, durée du travail et du repos, conditions de salaires, travailleurs détachés, travail au noir, etc.).

## Mesures

- ★ Favoriser la paix du travail par l'encouragement actif des partenaires sociaux au dialogue et à la conclusion d'accords de droit collectif (conventions collectives et contrats-types)
- ★ Prévenir les conflits individuels et collectifs de travail par un service quotidien de renseignements au public et aux entreprises et régler les litiges par une justice prud'homale simple, rapide et gratuite
- ★ Améliorer les conditions et l'organisation du travail par un soutien aux entreprises et aux travailleurs et une offre de formation spécifique, notamment en matière de santé et de sécurité au travail (SDE)
- ★ Contribuer à optimiser la création de postes de travail ergonomiques, sûrs et sains, notamment par la validation des plans de tout projet de construction de locaux à usage professionnel (CCC)
- ★ Promouvoir un accès facilité aux marchés publics pour les entreprises formatrices respectueuses des conditions de travail et de salaires en vigueur, en particulier celles qui découlent des conventions collectives étendues (listes permanentes) (SRTCE, SBMA)
- ★ Réduire le risque de dumping social et salarial par des contrôles réguliers sur le terrain et des analyses par branche (mesures d'accompagnement aux accords bilatéraux, travail au noir) (SICT, SPM, PC, SAS)

## Services partenaires

- CCC : Commission cantonale des constructions
- PC : Police cantonale
- SAS : Service de l'action sociale
- SBMA : Service des bâtiments, monuments et archéologie
- SICT : Service de l'industrie, du commerce et du travail
- SDE : Service du développement économique
- SPM : Service de la population et des migrations
- SRTCE : Service des routes, transports et cours d'eau

## Principaux tiers impliqués

- Syndicats, associations patronales, associations professionnelles
- Secrétariat d'Etat à l'économie
- Commission tripartite cantonale
- Institut universitaire de santé au travail

## Actions emblématiques

En 2012, la permanence juridique du canton en matière de droit du travail a répondu à quelque **3'500 demandes de renseignements juridiques** provenant tant de travailleuses et travailleurs, que d'employeurs, d'organisations syndicales ou encore de mandataires professionnels. A considérer ces dernières années, il faut relever un réel accroissement des demandes. Ce travail de conseil en amont permet de réduire de manière sensible le volume de litiges déposé auprès de l'Autorité de conciliation en matière prud'homale, laquelle parvient à liquider environ 80% des causes à ce niveau. Au final, seule une centaine de dossiers font l'objet d'une procédure auprès du Tribunal du travail.

[www.vs.ch/spt](http://www.vs.ch/spt)



## Perspectives de travail

A fin 2012, le Valais comptait **9 conventions collectives de travail étendues et 10 contrats-type**. Ce résultat, important en comparaison suisse, établit non seulement un **filet social dense** en matière de conditions de travail, mais démontre encore les relations étroites qui prévalent entre les partenaires sociaux. Durant la même année et jusqu'au début 2013, le secteur principal de la construction ne bénéficiant plus d'une convention collective au niveau fédéral, un contrat-type contraignant régissant les salaires a été édicté afin de sauvegarder ce domaine contre le dumping salarial.

Pour 2013, **de nouveaux projets d'accords collectifs visant à couvrir certaines branches se dessinent**. Il faut rappeler qu'une convention collective, outre son aspect régulateur sur les salaires et les conditions de travail, induit par exemple la création de commissions paritaires, représentant équitablement les milieux patronaux et syndicaux, lesquelles ont principalement la charge de veiller à la juste application de ces conditions.



Afin de promouvoir le **respect des conditions de travail et de salaires en vigueur**, les entreprises considérées comme socialement en règle sont répertoriées dans les « **listes permanentes** ». A titre exemplatif, elles doivent s'être acquittées du paiement des assurances sociales, se conformer aux directives en matière de santé et de sécurité au travail, assurer un certain niveau de formation et ne pas engager de travailleurs au noir. En 2012, quelque 1'000 entreprises étaient inscrites dans ce registre, prouvant ainsi leur responsabilité sociale. A l'avenir, le canton entend encourager les entreprises inscrites sur ces listes, particulièrement sous l'angle des marchés publics.

[www.vs.ch/spt](http://www.vs.ch/spt)

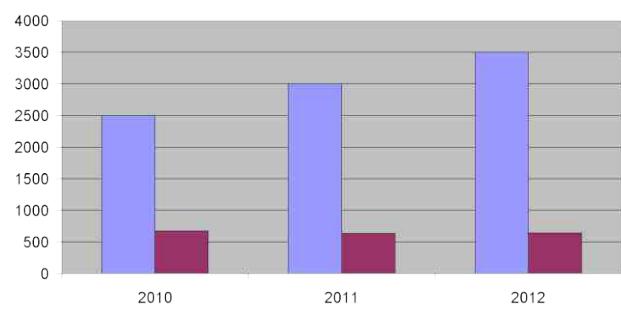
# Engagement N°11 Relations du travail

Indicateurs	Etat souhaité	Tendance	Evaluation
Nombre de conseils en matière de droit du travail	→	→	▲
Nombre de consultations de plans d'entreprise	→	→	●
Nombre de contrôles liés au travail au noir	→	→	▲

**Définition:** Nombre annuel de conseils du SPT en matière de droit du travail et nombre de dossiers aboutissant aux prud'hommes.

**Commentaire:** De 2010 à 2012, les demandes traitées par la permanence juridique du SPT ont fortement augmenté. Quant au nombre de dossiers aboutissant aux prud'hommes, il est demeuré stable. Au final, une centaine de cas par année font l'objet d'une procédure devant le Tribunal du travail.

**Nombre de conseils en matière de droit du travail et nombre de dossiers prud'hommes**

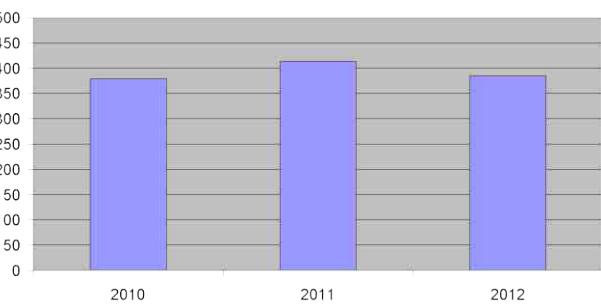


source: SPT - Etat du Valais

**Définition:** Nombre annuel de préavis en matière de projets de construction de locaux et postes de travail en entreprise effectués par le SPT.

**Commentaire:** Chaque année, le SPT évalue environ 400 projets de plans d'entreprise pour contrôler le respect des normes en matière de santé et de sécurité au travail (ex. ergonomie, bruit, ventilation). Cet outil de prévention permet d'éviter des mesures rectificatives coûteuses après coup.

**Nombre annuel de consultations de plans d'entreprise**

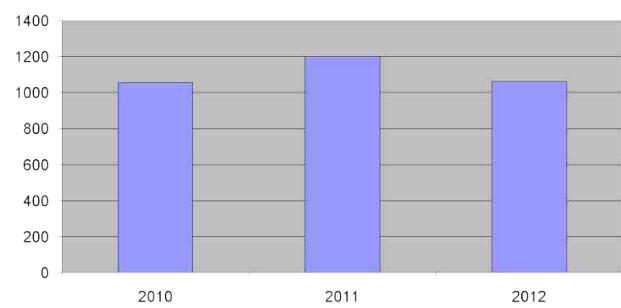


source: SPT - Etat du Valais

**Définition:** Nombre annuel de contrôles du marché du travail (mesures d'accompagnement, travail au noir) effectués par le SPT.

**Commentaire:** Chaque année, le SPT effectue environ 1'100 contrôles du marché du travail par des enquêteurs spécialisés, en collaboration avec les partenaires sociaux. Ces contrôles ont permis la mise en place d'un dispositif efficace pour combattre les distorsions de concurrence et le dumping social.

**Nombre annuel de contrôles liés au travail au noir et aux travailleurs détachés**



source: SPT - Etat du Valais

*«Veiller à la cohésion sociale par l'intégration et le respect»*



# Engagement N°12 Cohésion sociale



## Porteur de l'engagement

- SAS : Service de l'action sociale

## Services partenaires

- SC : Service de la culture
- SCC : Service cantonal des contributions
- SCJ : Service de la jeunesse
- SDE : Service du développement économique
- SE : Service de l'enseignement
- SICT : Service de l'industrie, du commerce et du travail
- SFOP : Service de la formation professionnelle
- SPM : Service de la population et des migrations
- SSP : Service de la santé publique

Le développement durable se construit sur la base d'une société équitable et solidaire. Afin d'éviter une fracture sociale et en considérant les valeurs constitutionnelles, le Valais entend encourager les initiatives favorables à la cohésion en visant principalement l'intégration de chacun par le respect et le dialogue, la coexistence harmonieuse entre générations et groupes sociaux et la lutte contre la pauvreté.

La réinsertion professionnelle ainsi que l'engagement social des entreprises sont aussi encouragés.

## Mesures

- ★ Promouvoir le respect entre les personnes de différentes régions et cultures par des campagnes adéquates, notamment pour favoriser l'intégration et lutter contre toutes formes de discrimination (SPM, SCJ, SE, SFOP, SC)
- ★ Promouvoir les compétences linguistiques et les projets interculturels, notamment entre les espaces francophones et germanophones à l'intérieur et à l'extérieur du canton, ainsi qu'au sein des communautés migrantes (SPM, SC)
- ★ Favoriser l'édification de lieux de rencontre et de coopération permettant des activités intergénérationnelles (SSP)
- ★ Lutter contre la pauvreté en ciblant mieux l'aide sociale et en prenant des mesures fiscales envers les groupes sociaux fragiles (familles de travailleurs pauvres et monoparentales, personnes sans revenus) (SICT, SCC)
- ★ Favoriser la réinsertion dans le monde du travail des chômeurs de longue durée, des personnes handicapées, notamment par le biais d'entreprises sociales (SICT, SDE)

## Principaux tiers impliqués

- Associations cantonales sociales et culturelles
- Communes

## Actions emblématiques

En Valais, 5 **entreprises dites sociales** étaient reconnues par le Service de l'action sociale (SAS) à fin 2012. L'objectif de ce type d'entreprise est de **favoriser la réinsertion professionnelle** des personnes sur le marché du travail. Selon la définition du SAS, une entreprise sociale intervient sur le marché du travail ordinaire en étant soumise aux règles de concurrence du marché. Les salaires versés correspondent à ceux en usage dans la branche. De plus, l'entreprise doit couvrir au moins 60% de ses coûts bruts par son chiffre d'affaire commercial ; le solde pouvant être assuré par les montants versés en lien avec des mesures d'insertion ainsi que par une subvention dégressive du SAS.

[www.lathune.ch](http://www.lathune.ch)



## Perspectives de travail

Même si le bilan de l'aide sociale valaisanne est bon en comparaison intercantonale, l'Etat du Valais entend **poursuivre une politique active en matière de lutte contre la pauvreté**, par des mesures évitant que les personnes ne doivent recourir à l'aide sociale. En matière d'insertion professionnelle, l'accent doit être mis sur la création de places de travail en entreprises sociales pour des jeunes en formation. Ce modèle d'emploi est à développer, afin d'initier un changement culturel dans le partenariat avec les entreprises.

D'ici à 2014, notre canton doit mettre en place un nouveau **concept d'intégration** sur le modèle proposé par la Confédération. Il prévoit, en plus d'un développement des mesures spécifiques d'intégration, une **régionalisation des activités d'intégration** et la mise en place **de collaborations transversales** avec, entre autres, les structures ordinaires chargées de l'enseignement, de l'emploi et de la santé. L'objectif est que chaque nouveau migrant puisse participer le plus rapidement possible aux mesures utiles.



Soutenu par la Commission fédérale pour les questions de migrations et les cantons de Vaud et du Valais, sous l'égide de Chablais Région, le projet-pilote «Agoris» est devenu une plateforme de collaboration et de coordination pour les communes participantes et les institutions intéressées. «Agoris» sert à valoriser et **promouvoir des bonnes pratiques d'intégration des migrants et d'accueil**. Ses objectifs sont d'améliorer la visibilité des offres et évènements propices à favoriser le lien social et d'encourager l'émergence de propositions novatrices et porteuses. Ce projet vise à sensibiliser les autorités locales et à les impliquer dans une politique régionale d'intégration concertée.

[www.chablais.ch/agoris](http://www.chablais.ch/agoris)

# Engagement N°12 Cohésion sociale

## Indicateurs

## Etat souhaité    Tendance    Evaluation

Part de la population bénéficiant de l'aide sociale



Nombre de chômeurs de longue durée



Nombre de projets soutenus en matière d'intégration

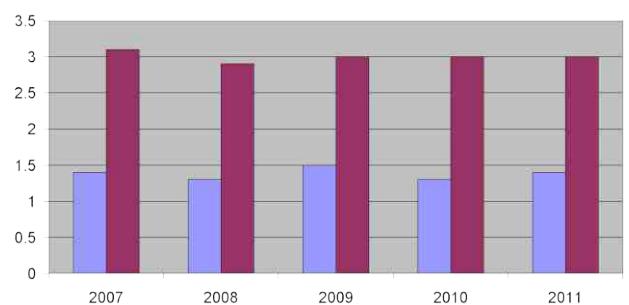


**Définition:** Part de la population résidante permanente en Valais et en Suisse ayant reçu au moins un versement de l'aide sociale au cours de l'année considérée.

**Commentaire:** L'aide sociale a pour but de garantir un minimum vital d'un point de vue matériel et social. De 2007 à 2011, la part de la population en bénéficiant est restée stable autant en Valais qu'en Suisse. Pour le canton, ce taux est de moitié inférieur (env. 1.5%) à celui au niveau suisse (env. 3%).

Part de la population bénéficiant de prestations de l'aide sociale

Valais  
Suisse

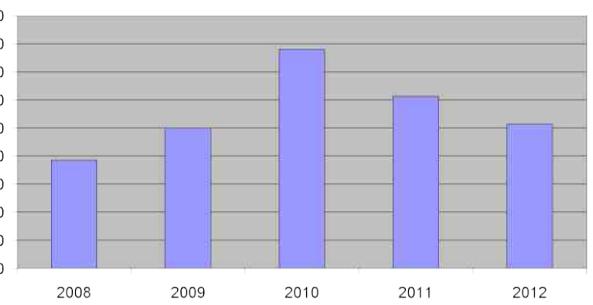


source: SAS - Etat du Valais

**Définition:** Nombre de chômeurs inscrits depuis plus d'une année auprès d'un office régional de placement selon la moyenne mensuelle pour chaque année.

**Commentaire:** De 2008 à 2012, le nombre de chômeurs valaisans de longue durée a augmenté d'environ 100 personnes. Les effets de la crise sont nettement visibles entre 2009 et 2010, avec un doublement du nombre d'inscrits. En Valais, le taux de chômage à fin 2012 était de 3.8%.

Nombre de chômeurs de longue durée au sein de la population valaisanne



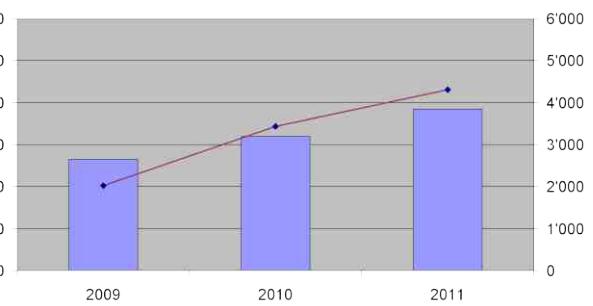
source: SICT - Etat du Valais

**Définition:** Nombre de projets soutenus, par le Service de la population et des migrations, et de bénéficiaires en matière d'intégration par année (inclus les cours de langue).

**Commentaire:** De 2009 à 2011, le nombre de bénéficiaires de projets d'intégration a plus que doublé. Parmi ces personnes, près de la moitié ont bénéficié de cours de langue en français ou en allemand. Quant au nombre de projets soutenus, il a augmenté durant cette période d'environ 40%.

Nombre de projets soutenus et de bénéficiaires annuels en matière d'intégration

projets  
bénéficiaires



source: SPM - Etat du Valais

*«Favoriser le développement culturel»*



# Engagement N°13 Culture



Porteur de l'engagement

- SC : Service de la culture

## Services partenaires

- SBMA : Service des bâtiments, monuments et archéologie
- SCJ : Service de la jeunesse
- SDE : Service du développement économique
- SE : Service de l'enseignement
- SFP : Service des forêts et du paysage
- SFOP : Service de la formation professionnelle
- SFT : Service de la formation tertiaire
- SPM : Service de la population et des migrations

## Principaux tiers impliqués

- Communes
- Plateforme Culture Valais
- Opérateurs touristiques et Valais / Wallis Promotion
- Groupement valaisan des bibliothèques et Biblio-Valais Excellence
- Association valaisanne des musées et Réseau Musées Valais

La diversité culturelle, y compris dans sa dimension historique, constitue un facteur important du développement durable. La transmission et la connaissance des patrimoines matériels et immatériels contribuent à façonner l'identité commune. La variété des expressions culturelles est une source de créativité et d'échanges. A travers ses deux régions linguistiques, le Valais a le privilège de prendre part à d'importantes aires culturelles européennes.

Dans cette perspective, la cohésion cantonale dépend non seulement de la qualité des relations entretenues et du maintien des deux cultures historiques, mais également de l'intégration des nouvelles populations ainsi que du développement et de la promotion d'une création artistique indigène de qualité.

## Mesures

- ★ Favoriser les échanges et la formation culturels, notamment à travers le réseau de résidences d'artistes, le dispositif Etincelles de culture à l'école et la révision des conditions cadre du soutien à la formation artistique extra professionnelle, en particulier les conservatoires (SE, SFOP)
- ★ Faciliter l'accès à la culture pour tous les milieux et tous les groupes d'âge par le développement d'un dispositif de soutien à la médiation culturelle, notamment à destination des populations migrantes, et le renforcement des réseaux des médiathèques et des musées (SE, SFOP, SCJ, SPM)
- ★ Soutenir la création, dans tous les domaines artistiques, par des mesures cadres, des incitations financières ciblées et des outils de promotion inscrits dans le cadre de la révision de la Politique d'encouragement culturel (SFT)
- ★ Développer la mise en réseau des acteurs des domaines culturels et touristiques à travers le développement de la Plateforme Culture Valais et de dispositifs de soutien ciblés (SDE)
- ★ Identifier, sauvegarder, étudier, faire connaître et rendre accessible le patrimoine culturel, notamment immatériel, d'intérêt général en développant des mesures spécifiques de soutien ainsi que la mise en réseau des chercheurs au travers du Forum des chercheurs en sciences humaines (SBMA, SFP)

## Actions emblématiques

Crée en novembre 2010 par l'Etat du Valais et l'Association des villes valaisannes, la **Plateforme Culture Valais** a été conçue comme un véritable carrefour entre professionnels de la culture et amateurs d'art. Son but est de promouvoir la production et la vie culturelle valaisanne, de développer la collaboration entre les acteurs culturels et économiques, et de soutenir les professionnels de la culture liés au Valais dans le développement de leurs projets. Tant à l'intérieur du canton qu'au-delà, l'accès à la culture pour tous et sous toutes ses formes s'en trouve facilité, ceci dans le domaine des arts de la scène, des arts visuels, du cinéma, de la littérature, de la musique et du patrimoine.

[www.culturevalais.ch](http://www.culturevalais.ch)



En août 2012, l'association « **20 ans 100 francs** » a créé un **abonnement général culturel** permettant à tout **jeune de moins de 21 ans** d'avoir accès, pour 100 francs par an, à 65 lieux culturels en Valais. Ce précieux sésame permet de fréquenter librement quelque 600 événements culturels, dans des domaines aussi variés que le théâtre, la danse, les musiques classiques et actuelles, les expositions et musées, ainsi que le cinéma. Cette offre a également pour but de contribuer au renouvellement du public des lieux culturels valaisans ; sa promotion est notamment assurée par la Plateforme Culture Valais, pour le compte des différents théâtres, salles de concerts, lieux d'expositions et ciné-clubs concernés.

[www.20ans100francs.ch](http://www.20ans100francs.ch)

## Perspectives de travail

En matière d'encouragement des activités culturelles, le soutien du canton vise non seulement à contribuer à l'existence d'une masse critique propice à l'émulation artistique, mais aussi à stimuler l'amélioration continue des productions proposées. Cette philosophie se retrouve au niveau de la **formation artistique extra-scolaire**. A l'avenir, les programmes de formation soutenus par l'Etat du Valais doivent encourager tant **l'accès pour tous à la pratique** de la musique ou du théâtre que préparer ceux qui en ont l'ambition et la capacité à une **pratique exigeante**, voire à de futures études professionnelles en Haute école.

Parallèlement aux programmes d'encouragement à la création artistique (ex. ThéâtrePro, MusiquePro), il est nécessaire de **renforcer le soutien aux lieux culturels, véritables plates-formes de promotion** des productions valaisannes. L'atteinte de cet objectif demandera une aide accrue et ciblée à la programmation artistique, mais aussi à l'acquisition de compétences propres aux lieux culturels, tels que le recours à un médiateur ou à un programmateur professionnels.

# Engagement N°13 Culture

## Indicateurs

## Etat souhaité    Tendance    Evaluation

Nombre de projets culturels à impact touristique soutenus



Nombre d'activités culturelles encouragées



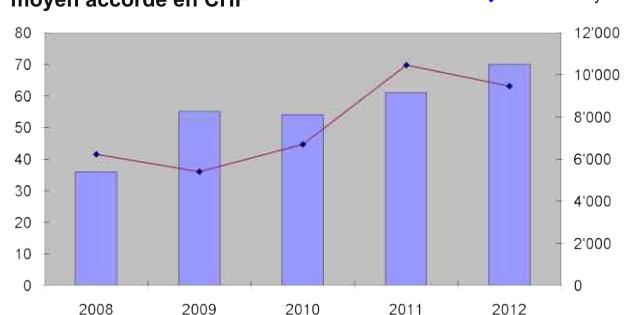
Dépenses pour la culture et les loisirs par habitant



**Définition:** Nombre de projets ou de manifestations culturels à impact touristique soutenus et montant moyen accordé par projet ou manifestation.

**Commentaire:** Les Services de la culture et du développement économique soutiennent des projets ou manifestations, conjuguant culture et tourisme, par le biais d'un fonds commun. De 2008 à 2012, le nombre de projets soutenus a doublé et le montant moyen accordé par projet crû de moitié.

Projets culturels à impact touristique:  
nombre de projets soutenus et montant moyen accordé en CHF

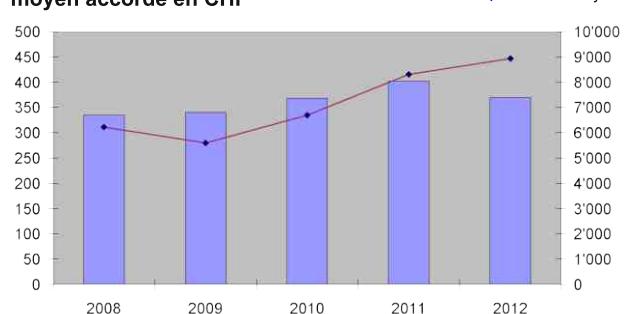


source: SC - Etat du Valais

**Définition:** Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'encouragement aux activités culturelles et montant moyen accordé par projet.

**Commentaire:** Pour le soutien à des projets culturels (ex. théâtre, arts visuels), une aide est apportée à un certain nombre d'activités et à des projets visant l'excellence. De 2008 à 2012, le nombre de projets soutenus a légèrement crû et le montant moyen accordé par projet augmenté de moitié.

Encouragement des activités culturelles:  
nombre de projets soutenus et montant moyen accordé en CHF

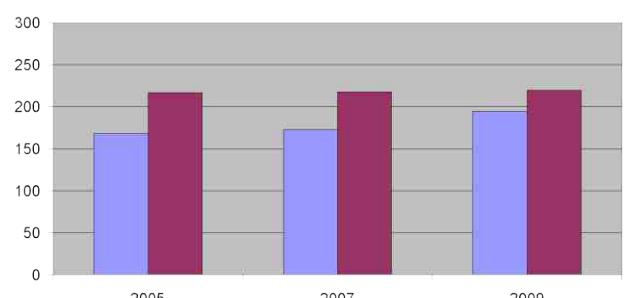


source: SC - Etat du Valais

**Définition:** Dépenses des pouvoirs publics en faveur de la culture et des loisirs par habitant; cela inclut l'encouragement à la culture et l'entretien des monuments historiques.

**Commentaire:** De 2005 à 2009, l'écart des montants attribués à la culture et aux loisirs s'est fortement réduit entre les niveaux suisse et valaisan. A l'échelle du pays, ces dépenses sont restées quasi constantes, alors qu'en Valais l'augmentation durant cette période a été d'environ 15%.

Dépenses pour la culture et les loisirs en francs par habitant



source: Cercle Indicateurs - Confédération

*«Promouvoir la santé»*



# Engagement N°14 Santé



Le canton entend mettre en place une politique de la santé ambitieuse, caractérisée par la promotion de la santé ainsi que la prévention des maladies et des accidents. Son but est d'informer les individus sur le thème de la santé afin qu'ils adoptent une attitude responsable dans ce domaine.

La sensibilisation aux comportements à risque pour la santé au sein de la population jeune (16-25 ans), ainsi que la mise en place d'une politique coordonnée de prévention visant à faire conserver le plus longtemps possible une autonomie aux personnes âgées (65 ans et plus) sont notamment encouragées.

## Mesures

- ★ Encourager les activités physiques par une offre adaptée à tous les âges et à tous les groupes sociaux
- ★ Lutter contre le surpoids par une information et un soutien aux initiatives tendant à une meilleure alimentation (programmes de prévention, journées nationales), notamment à destination des enfants et des familles (SCJ, SE)
- ★ Soutenir les initiatives de prévention du stress et de promotion de la santé en entreprise, notamment auprès de la direction et des cadres de l'entreprise (SPT)
- ★ Lutter contre le tabagisme des jeunes et en entreprises en soutenant des initiatives de prévention spécifiques (apprentissage sans tabac, entreprises sans fumée), envers les classes d'âge les plus concernées (SFOP)
- ★ Prévenir les accidents routiers dus à l'alcool, aux drogues et aux médicaments au moyen de campagnes de sensibilisation (PC)
- ★ Renforcer la coordination entre les partenaires dans le domaine de la promotion de la santé mentale (poursuite du programme cantonal de prévention de la détresse existentielle et du suicide)

## Porteur de l'engagement

- SSP : Service de la santé publique

## Services partenaires

- PC : Police cantonale
- SCJ : Service de la jeunesse
- SE : Service de l'enseignement
- SFOP : Service de la formation professionnelle
- SPT : Service de protection des travailleurs et des relations du travail

## Principaux tiers impliqués

- Promotion Santé Valais
- Addiction Valais
- Institutions psychiatriques
- Communes

## Actions emblématiques

En 2011, le Centre d'information pour la prévention du tabagisme (CIPRET) a lancé en Valais le concours de la Ligue pulmonaire suisse, « **Apprentissage sans tabac** ». Ce programme s'adresse aux apprentis ainsi qu'aux responsables de leur formation dans les entreprises et les écoles professionnelles. Il accompagne les apprentis durant leur formation en les motivant à **rester ou devenir non fumeurs**. Au moment de l'inscription au programme, les apprentis s'engagent à ne pas consommer de tabac pendant une année d'apprentissage. Tous les apprentis qui y parviennent sont récompensés.

[www.apprentissage-sans-tabac.ch](http://www.apprentissage-sans-tabac.ch)



## Perspectives de travail

Pour la période 2011-2014, les **3 axes prioritaires de promotion de la santé et de prévention** pour le canton du Valais sont les suivants: (1) promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique, (2) prévention des addictions (alcool, tabac, cannabis, etc.) (3) promotion de la santé mentale. La réalisation de ce programme permettra d'améliorer le bien-être et la santé de la population.

Une attention particulière est notamment accordée à la **santé des personnes de plus de 65 ans**. Une enquête a été effectuée auprès des partenaires du canton pour établir un inventaire des mesures de promotion de la santé à l'attention des personnes âgées. Sur la base de cet état des lieux, la volonté du canton est non seulement d'améliorer la coordination des mesures et le partage de l'information entre tous les acteurs concernés, mais aussi de développer de nouveaux projets en la matière, ceci à partir de 2014.

# Engagement N°14 Santé

## Indicateurs

## Etat souhaité    Tendance    Evaluation

Nombre d'accidentés et de morts dus à l'alcool sur les routes



Prévalence de l'obésité chez les adultes



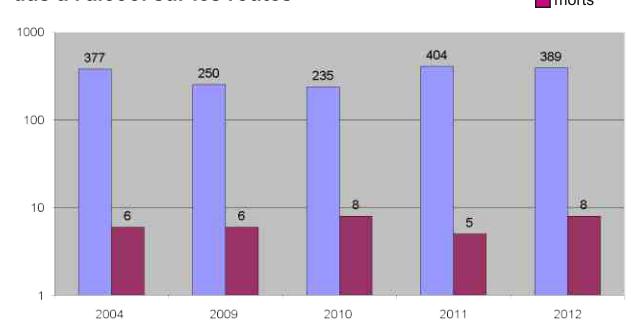
Part d'écoliers affirmant avoir déjà fumé



**Définition:** Nombre de personnes sous l'emprise de l'alcool impliquées dans des accidents de la route et nombre de morts liés à ces accidents; une échelle logarithmique est utilisée.

**Commentaire:** De 2004 à 2012, le nombre d'accidentés et de morts dus à l'alcool sur les routes a légèrement augmenté. Parallèlement, le nombre de véhicules en circulation n'a cessé de croître ; de 2008 à 2012, le nombre de véhicules immatriculés en Valais a augmenté d'environ 35'000 unités.

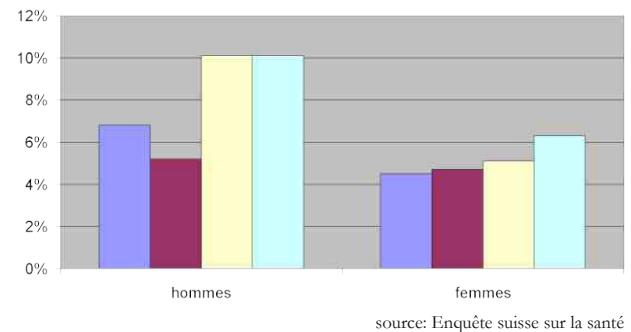
**Nombre annuel d'accidentés et de morts dus à l'alcool sur les routes**



**Définition:** Part de la population valaisanne dont l'indice de masse corporelle (poids divisé par la taille au carré) est égal ou supérieur à 30.

**Commentaire:** En Valais, près d'un homme sur deux et près d'une femme sur trois sont en surpoids ou obèses. L'obésité touche 10% des hommes et 6 % des femmes. Comme dans l'ensemble de la Suisse, la prévalence de l'excès de poids a augmenté ces 15 dernières années.

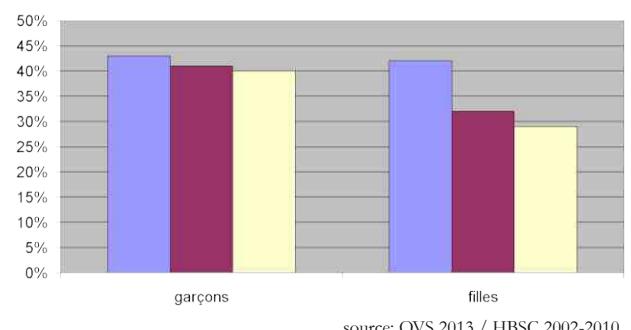
**Prévalence de l'obésité chez les adultes en pourcent pour les années 1992, 1997, 2002 et 2007**



**Définition:** Part des écoliers valaisans âgés de 11 à 15 ans qui affirment avoir fumé au moins une fois dans leur vie.

**Commentaire:** Entre 2002 et 2010, la part de jeunes fumeurs chez les filles comme chez les garçons a diminué ; à l'échelle suisse, la même tendance est observée. En Valais, ce recul est nettement plus marqué chez les filles dont la proportion de fumeuses baisse d'un tiers.

**Part d'écoliers de 11 à 15 ans affirmant avoir déjà fumé pour les années 2002, 2006, 2010**



*«Former les jeunes aux principes du développement durable»*



# Engagement N°15 Éducation



L'éducation aide à la formation de la personnalité et à la socialisation des personnes, tout en donnant les qualifications nécessaires pour une prise de décision optimale et une amélioration de la qualité de vie. Cet instrument que représente l'éducation se révèle nécessaire pour aborder les notions en lien avec le développement durable.

Dans le cadre des plans d'étude intercantonaux, le Valais intègre la notion de développement durable dans l'enseignement et la formation. En matière d'éducation et de sensibilisation, la volonté est de collaborer étroitement avec l'ensemble des services porteurs d'engagements. En sus, la promotion et le soutien aux activités extrascolaires liées au développement durable sont encouragés.

## Mesures

- ★ Développer et renforcer la sensibilisation des élèves, étudiants et apprentis au développement durable pour les différents niveaux de la scolarité obligatoire, du secondaire II, de la formation professionnelle et du niveau tertiaire (SFOP, SFT)
- ★ S'assurer que la sensibilisation au développement durable fasse partie des plans d'études et des objectifs de formation de tous les niveaux scolaires et extra-scolaires (SFOP, SFT, SCJ)
- ★ Assurer une animation pédagogique auprès des enseignants et des animateurs socio-culturels en leur proposant des thèmes de travail, une méthodologie adaptée, des supports d'information et des cours de formation continue (SFOP, SFT, SC)
- ★ Assurer un soutien aux projets des écoles ainsi que des centres de loisirs en matière de développement durable (SFOP, SFT, SC)
- ★ Prendre une part active aux projets de la Confédération dans ses démarches en matière de développement durable

## Porteur de l'engagement

- SE : Service de l'enseignement

## Services partenaires

- SC : Service de la culture
- SCJ : Service de la jeunesse
- SFOP : Service de la formation professionnelle
- SFT : Service de la formation tertiaire

## Principaux tiers impliqués

- Fondation pour le développement durable des régions de montagne
- Communes
- Ecoles

## Actions emblématiques

Depuis plusieurs années, le **Lycée-Collège de la Planta** (Sion), via un groupe d'étudiants, publie un **agenda scolaire** diffusé à près de 700 exemplaires. Son objectif est de sensibiliser les jeunes au développement durable via un outil de travail utilisé tous les jours. Cette activité n'est pas ponctuelle, et s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale, à l'échelle de l'école. Elle vise à amener les étudiants à **agir de manière responsable**. Un thème spécifique est abordé chaque année (ex. agriculture, économie d'énergie, gestion de l'eau). L'école travaille en partenariat avec différents services de l'Etat du Valais. Dès la rentrée 2013-2014, cet agenda sera diffusé également au Lycée-Collège des Creusets (Sion).

[www.ecole-economie.ch](http://www.ecole-economie.ch)



Lors de son 50e anniversaire en 2012, le Service de la protection de l'environnement (SPE) a présenté ses activités lors de la foire du Valais à Martigny, en tant qu'hôte d'honneur. A cette occasion, son stand proposait cinq **ateliers interactifs sur le thème des ressources naturelles** (air, eau, sols, bruit, électrosmog). Durant une semaine, **près de 200 élèves** de 5e-6e primaire et de 1ère-2e du cycle d'orientation ont pu expérimenter ces différentes animations ludiques et pédagogiques, avec l'accompagnement de collaborateurs du SPE. La Fondation pour le développement durable des régions de montagne a coordonné l'organisation et l'animation pédagogique de cette activité.

[www.fddm.ch](http://www.fddm.ch)

## Perspectives de travail

La démarche « **Apprendre à Entreprendre** » placée sous l'égide d'Ecole-Economie vise à **développer l'esprit d'entreprise chez les jeunes**. Elle intègre le développement durable dans toutes les activités d'une entreprise réelle. Jusqu'en 2012, seules les écoles intéressées (une douzaine par année) y participaient. Dès 2013, elles deviennent obligatoires pour tous les élèves, car intégrées dans le nouveau plan d'étude de la maturité professionnelle commerciale. Plus de 300 élèves sont concernés chaque année.

Plus globalement, et depuis la rentrée 2011-2012, tous les niveaux de la scolarité obligatoire intègrent dans les cours la thématique du développement durable, en lien avec l'introduction du Plan d'études romand (PER). Pour concrétiser cette démarche, la volonté du canton est d'encourager la **réalisation d'Agendas 21 scolaires** qui permettent, à l'échelle d'un établissement, **d'impliquer élèves, enseignants, directions et concierges**, par exemple en matière de gestion efficiente des ressources et des énergies.

# Engagement N°15 Éducation

## Indicateurs

## Etat souhaité

## Tendance

## Evaluation

Nombre d'élèves sensibilisés dans le cadre d'Ecole-Economie



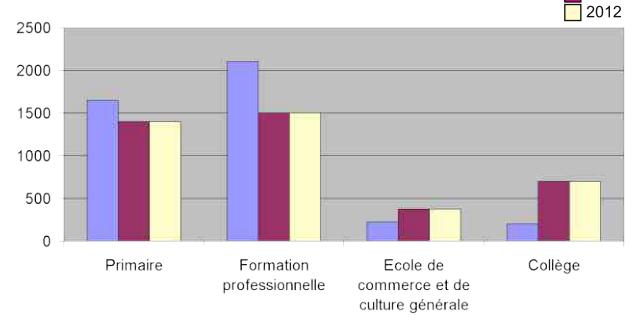
Contacts et actions réalisés avec les écoles



**Définition:** Nombre d'élèves de différents niveaux de formation sensibilisés au développement durable dans le cadre du programme Ecole-Economie.

**Commentaire:** Dans le cadre du programme Ecole-Economie, 4'000 élèves en moyenne ont été sensibilisés au développement durable durant les années 2010 à 2012. Parallèlement, quelque 80 futurs enseignants (HEP) ont reçu une formation en lien avec cette thématique.

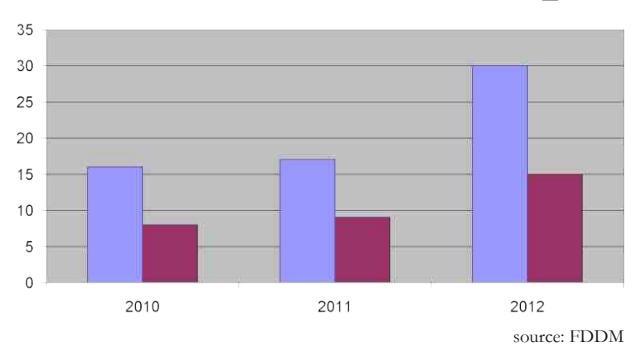
**Nombre d'élèves sensibilisés dans le cadre du programme Ecole-Economie**



**Définition:** Nombre annuel de contacts suivis et d'actions réalisées entre les écoles du canton et la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM).

**Commentaire:** De 2010 à 2012, les contacts et actions réalisés entre les écoles et la FDDM ont augmenté. Ces contacts résultent d'enseignants et d'élèves faisant appel à la FDDM; pour les actions, il s'agit de participation à des projets d'établissement ou d'animations pédagogiques.

**Nombre de contacts et d'actions réalisés entre les écoles et la FDDM**



*«Inciter les communes, les entreprises et la population à réaliser des actions concrètes en matière de développement durable»*



# Engagement N°16 Agendas 21 Locaux



Le développement durable est l'affaire de tous ; de sa mise en oeuvre dépendent la qualité de vie au niveau local et la bonne gestion de nos ressources. Le Valais entend encourager les communes, les entreprises et les citoyens à prendre des initiatives permettant de concrétiser les objectifs du développement durable.

Cela passe notamment par l'élaboration d'Agendas 21 locaux et de plans d'actions en matière de durabilité.

## Porteur de l'engagement

- DOP A21 : Direction opérationnelle de l'Agenda 21 cantonal

## Mesures

- ★ Accorder une aide méthodologique et opérationnelle aux communes et aux entreprises souhaitant mettre en place un Agenda 21 ou des mesures concrètes en matière de développement durable
- ★ Développer des démarches et des outils pratiques en matière de durabilité pour aider les communes et les entreprises
- ★ Sensibiliser les acteurs de la société civile au rôle actif qu'ils peuvent jouer en matière de développement durable, notamment par l'organisation de manifestations grand public
- ★ Répondre aux demandes de renseignements des communes, des entreprises, de la population et de groupes d'intérêt en matière de développement durable

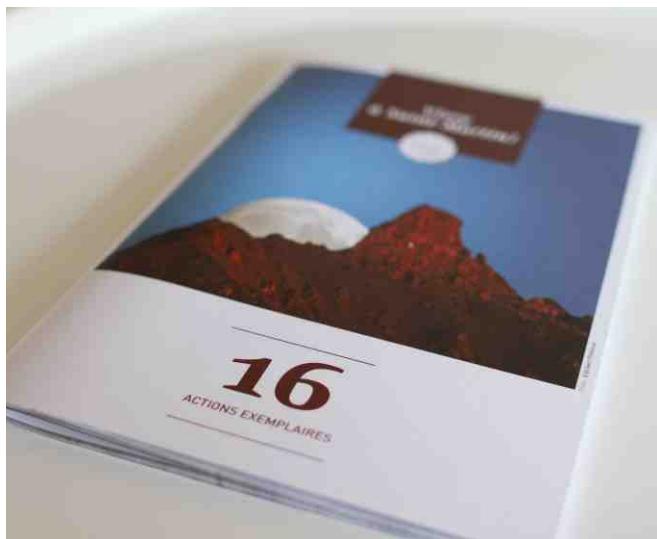
## Principaux tiers impliqués

- Fondation pour le développement durable des régions de montagne
- Communes et entreprises
- Société civile

## Actions emblématiques

La Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) a pour mission d'**aider les communes à réaliser des actions concrètes** en matière de durabilité. Telle est la volonté de l'Etat du Valais en lien avec l'Agenda 21 cantonal. A titre d'exemple, la commune de St-Martin a fait appel à la FDDM en 2012 pour réaliser un bilan en matière de développement durable des quatre précédentes législatures, sur la base des 16 engagements de l'Agenda 21 cantonal. A partir de cet état des lieux, une publication intitulée «**Vivre à St-Martin !**» a été réalisée et distribuée à tous les ménages de la commune. Pour chaque engagement, une action exemplaire est présentée.

[www.fddm.ch](http://www.fddm.ch)



Afin de sensibiliser la population valaisanne aux principes du développement durable, la Fondation pour le développement durable des régions de montagne organise chaque année deux manifestations de mobilité douce: le **slowUp Valais** (Sion-Sierre) et la **Fugue chablaisienne** (agglomération du Chablais). Pour la première, l'édition 2012 a permis la réalisation d'une aire exemplaire en matière de durabilité sur la place de la Planta à Sion, intégrant énergie solaire, repas équilibrés, vaisselle réutilisable, tri des déchets et toilettes sèches. Pour la seconde, l'accent a été mis sur la présentation et la visite d'entreprises, afin de renforcer la cohésion régionale et promouvoir le tissu socio-économique local.

[www.la-fugue.ch](http://www.la-fugue.ch)

## Perspectives de travail

Par rapport aux communes, l'objectif de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne est d'**apporter une aide concrète**, par exemple en matière d'organisation d'ateliers participatifs, d'évènements ou d'actions de sensibilisation. Les thèmes de travail peuvent concerner autant le tourisme, l'énergie, le territoire que la mobilité, soit les 16 engagements de l'Agenda 21 cantonal. Dans ce cadre, deux jours de travail peuvent être offerts pour **initier un projet ou une réflexion stratégique**.

En matière de **sensibilisation du grand public par le biais de manifestations**, la Fugue Chablaisienne verra en 2015 son parcours étendu à l'ensemble du Chablais, à l'occasion du bicentenaire de l'entrée du canton dans la Confédération. Une collaboration avec les différentes entreprises de transports publics permettra de proposer une journée multimodale de découverte du Chablais. Quant au slowUp Valais, il va continuer de jouer le rôle de plate-forme de visibilité pour des actions concrètes en matière de durabilité.

# Engagement N°16 Agendas 21 locaux

## Indicateurs

## Etat souhaité

## Tendance

## Evaluation

Contacts et actions réalisés avec les communes



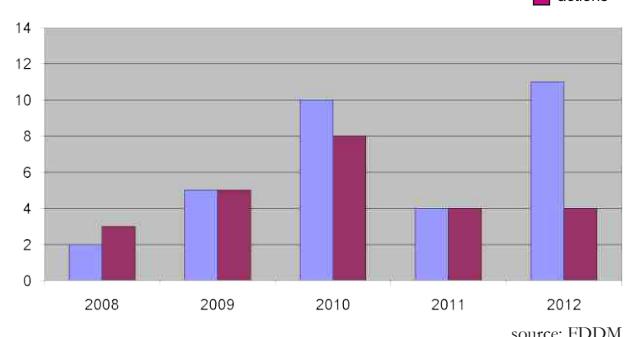
Participants au slowUp Valais et à la Fugue chablaisienne



**Définition:** Nombre annuel de contacts suivis et d'actions réalisées entre les communes du canton et la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM).

**Commentaire:** De 2008 à 2012, les contacts et actions entre les communes et la FDDM ont augmenté. A l'exception de 2012, année électorale et donc de transition, les contacts établis ont presque toujours débouché sur la réalisation d'actions concrètes (ex. ateliers participatifs, communication).

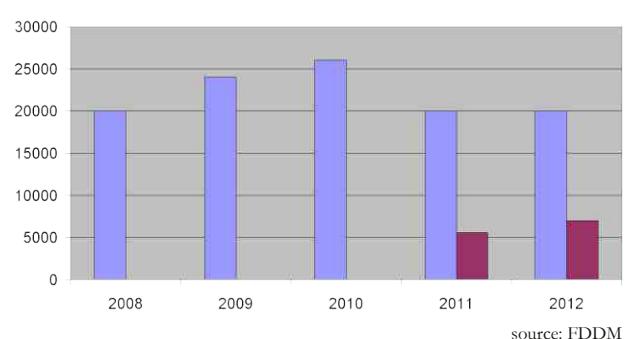
Nombre de contacts et d'actions réalisés entre les communes et la FDDM



**Définition:** Nombre de participants estimés aux différentes éditions du slowUp Valais (Sion-Sierre) et de la Fugue chablaisienne (agglomération du Chablais).

**Commentaire:** Comme pour toute manifestation en plein air, les conditions météorologiques sont un facteur déterminant pour expliquer le nombre de participants. En moyenne, le slowUp Valais attire quelque 20'000 personnes et la Fugue chablaisienne environ 6'000 visiteurs.

Nombre de participants au slowUp Valais et à la Fugue chablaisienne





[www.fddm.ch](http://www.fddm.ch)

*16 engagements...*



*... pour un développement durable*



Fondation pour le développement durable  
des régions de montagne

# Conclusions

Au terme de la présentation des mesures, actions et indicateurs qui constituent l'état des lieux des 16 engagements de l'Agenda 21 cantonal à fin 2012, les conclusions suivantes peuvent être tirées.

En matière de **gestion efficiente des ressources et des énergies**, l'Etat du Valais poursuit les actions déjà réalisées par exemple au sein des hôpitaux ou en matière d'achat et de consommation de papier. Dans le même domaine, les actions nouvellement développées concernent notamment la certification d'un nombre croissant de services en matière de gestion de la qualité et de management environnemental, par le biais du label « Valais excellence ».

Selon les 46 indicateurs retenus pour évaluer le développement durable du canton, les points faibles **en matière économique** concernent notamment le tourisme. A l'instar des résultats présentés dans le 1er rapport sur l'Agenda 21 cantonal en 2011, le taux d'occupation des hôtels ainsi que la part de lits commerciaux ne cessent de baisser depuis plusieurs années. En revanche, le soutien à l'innovation d'affaires, notamment par le biais de la Fondation The Ark, ainsi que la relative rapidité avec laquelle les bénéficiaires de l'assurance chômage retrouvent un emploi, contribuent à la bonne santé globale du marché de l'emploi et du tissu économique du canton.

**D'un point de vue environnemental**, l'évolution des ressources vitales est plutôt réjouissante, à l'image des rejets d'origine industrielle dans le Rhône qui ont fortement diminué entre 2008 et 2012 ou de la surface totale de réserves forestières qui a été multipliée par quatre en quelques années. Parallèlement, les soutiens cantonaux et fédéraux aux programmes de promotion énergétique ont été décuplés depuis le milieu des années 2000, favorisant le développement d'énergies renouvelables produites à partir de ressources locales. En matière de transports, le développement de la cadence et de la densité des transports publics sont aussi à noter.

Le développement d'entreprises favorisant la réinsertion professionnelle contribue à la **durabilité sociale** d'un canton qui voit une très faible part de sa population bénéficier de l'aide sociale. Il en va de même des mesures d'intégration, et notamment des cours de langue, qui visent à assurer une meilleure cohésion sociale entre population suisse et étrangère. Quant à l'accroissement des soutiens tant dans le domaine culturel qu'éducatif, ils touchent notamment les jeunes générations, dont la part de fumeurs ne cesse de diminuer depuis une décennie. En revanche, la prévalence de l'obésité chez les adultes reste un problème criant.

Inverser cette tendance dépend non seulement d'une volonté forte de l'Etat, mais aussi des décisions prises par chaque individu dans sa **façon de vivre et de consommer au quotidien**. Malgré les points noirs évoqués, notamment sociaux et économiques, le canton du Valais est globalement sur la voie du développement durable; mais l'Etat ne peut atteindre seul les mesures fixées. L'action conjuguée et continue des communes, des entreprises, des associations et particuliers est une condition indispensable à la mise en œuvre du développement recherché.

# Présentation synthétique des indicateurs

Indicateurs		Etat souhaité	Tendance	Evaluation
1. Exemplarité	Quantité de papier achetée pour l'Etat du Valais	⬇	⬇	●
	Consommation énergétique des tunnels du canton	⬇	↗	⚠
2. Tourisme	Consommation énergétique du Réseau Santé Valais	⬇	⬇	●
	Nombre d'entreprises certifiées «Valais excellence»	↗	↗	●
3. Agriculture	Taux d'occupation des hôtels et établissements de cure	↗	⬇	■
	Taux d'occupation estimé par lit	↗	-	■
4. Economie	Nombre de prestataires agritouristiques	↗	↗	●
	Nombre de produits certifiés «marque Valais»	↗	↗	●
5. Territoire	Surface agricole utile	⬇	⬇	⚠
	Part d'entreprises soutenues par The Ark toujours en activité	↗	↗	●
6. Ressources	Durée d'indemnisation des bénéficiaires de l'assurance chômage	⬇	⬇	●
	Part d'actifs dans les branches à haute valeur ajoutée	↗	⬇	■
7. Energie	Surface de zones à bâtir construite par habitant	↗	-	■
	Superficie des surfaces cantonales d'assolement	↗	⬇	⚠
8. Paysage	Nombre de communes avec un PAZ conforme à la LAT	↗	↗	⚠
	Indice de pollution de l'air à long terme	⬇	↗	⚠
	Pesticides et résidus médicamenteux rejetés au Rhône	⬇	⬇	●
	Nombre de sites contaminés assainis	↗	↗	●
	Subventions versées par les programmes de promotion énergétique	↗	↗	●
	Nombre de labels Minergie et Minergie-P	↗	↗	●
	Production brute d'électricité en Valais	↗	↗	●
	Surface de réserves forestières sous contrat	↗	↗	●
	Surface forestière avec soins spécifiques pour la biodiversité	↗	⬇	⚠
	Surfaces d'exploitation sous contrat	↗	↗	●

Etat souhaité/tendance

↗ à la hausse    → stable    ⬇ à la baisse    - - pas de tendance    ⌂ tendance incertaine

Indicateurs		Etat souhaité	Tendance	Evaluation
9. Dangers	Pourcentage des zones à risque cartographiées	↗	↗	●
	Pourcentage des zones à risque prioritaires protégées	↗	↗	●
	Surface de forêt protectrice traitée par année	↗	↘	▲
10. Transport	Nombre de véhicules bénéficiant du bonus écologique	↗	↗	●
	Nombre de RailCheck émis	↗	↗	●
	Distance entre le domicile et les transports publics	↘	↘	●
11. Travail	Nombre de conseils en matière de droit du travail	↗	↗	▲
	Nombre de consultations de plans d'entreprise	↗	↗	●
	Nombre de contrôles liés au travail au noir	↗	↗	▲
12. Cohésion	Part de la population bénéficiant de l'aide sociale	↙	↗	▲
	Nombre de chômeurs de longue durée	↘	↗	▲
	Nombre de projets soutenus en matière d'intégration	↗	↗	●
13. Culture	Nombre de projets culturels à impact touristique soutenus	↗	↗	●
	Nombre d'activités culturelles encouragées	↗	↗	●
	Dépenses pour la culture et les loisirs par habitant	↗	↗	●
14. Santé	Nombre d'accidentés et de morts dus à l'alcool sur les routes	↘	↗	▲
	Prévalence de l'obésité chez les adultes	↙	↗	■
	Part d'écoliers affirmant avoir déjà fumé	↙	↙	●
15. Education	Nombre d'élèves sensibilisés dans le cadre d'Ecole-Economie	↗	↘	●
	Contacts et actions réalisés avec les écoles	↗	↗	●
	—	—	—	—
16. A21 locaux	Contacts et actions réalisés avec les communes	↗	↗	●
	Participants au slowUp Valais et à la Fugue chablaisienne	↗	↗	●
	—	—	—	—

#### Evaluation

● positive    ▲ neutre    ■ négative    ○ pas d'évaluation

# Perspectives

Sur la base du présent rapport, la synthèse des perspectives proposées pour les 16 engagements de l'Agenda 21 cantonal illustre une partie des enjeux et défis que le Valais se doit de relever au cours des prochaines années et décennies.

Tout d'abord, l'administration cantonale doit à l'avenir **optimiser le processus d'acquisition et de gestion de ses véhicules**, dans le but d'atteindre la meilleure efficience en matière d'utilisation des ressources économiques et environnementales. L'analyse annuelle de l'usage des véhicules, complétée par le recours à de nouveaux modes de déplacement, sont des pistes d'avenir à mettre en œuvre pour, au final, « acheter mieux et à meilleur coût » sur l'ensemble du cycle de vie des biens et services concernés.

A l'échelle du canton, les **questions économiques d'importance** concernent notamment l'élaboration d'une stratégie de développement en matière d'hébergement touristique, la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole 2014-2017 ainsi que l'arrivée de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne avec à la clef la création d'un futur parc d'innovation. En matière de développement territorial, le canton aura 5 ans pour adapter son Plan directeur aux nouvelles exigences votées par le peuple, ceci dès l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire.

**Du point de vue énergétique et environnemental**, l'un des défis majeurs consiste à développer la planification énergétique territoriale tenant compte des ressources locales à disposition. En complément, et vu le contexte actuel de surproduction, un soutien à la production hydraulique devra sans doute être envisagé dans les années à venir. Quant à l'accroissement de la forêt aux dépens des terres agricoles abandonnées et à la lutte contre les plantes exotiques envahissantes, des actions stratégiques et opérationnelles sont en cours pour apporter de nouvelles solutions à ces problématiques.

**En matière sociale**, des projets d'accords collectifs entre partenaires sociaux visent à couvrir de nouveaux secteurs professionnels, en complément des 9 conventions collectives de travail étendues et des 10 contrats-type en force à fin 2012. Globalement, la volonté de l'Etat du Valais en matière de cohésion sociale est de poursuivre la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, de développer et régionaliser les activités d'intégration et de favoriser l'accès pour tous à la culture et le soutien aux lieux culturels. En matière de santé publique, un accent particulier va être mis sur le développement de nouveaux projets concernant les personnes de plus de 65 ans.

De manière générale, les **efforts de sensibilisation** aux thématiques du développement durable doivent se poursuivre, principalement à destination des communes, des entreprises et des jeunes en formation. L'objectif est d'apporter des aides concrètes, par exemple afin de définir la vision d'avenir d'une collectivité sur un thème particulier ou de réaliser des projets d'établissements scolaires en vue d'une meilleure gestion des ressources et des énergies. Telle est la mission que l'Etat du Valais a confiée à la Fondation pour le développement durable des régions de montagne.

## CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

approuvée par le Grand Conseil valaisan en date du 26 juin 1998

---

Nous Valaisannes et Valaisans, conscients de notre position entre lacs et montagnes, entre vallées et versants, de notre histoire riche de liens entre Nord et Sud, de nos ressources économiques, culturelles et naturelles, exerçant des responsabilités dans les secteurs de la politique, de l'économie, des affaires sociales, de la culture, de l'environnement, élus, membres d'associations ou simples citoyens, décidons solennellement par cette Charte de prendre pour référence de notre action le développement durable et de nous donner les moyens de sa mise en œuvre.

La présente Charte affirme une volonté politique. Elle définit les principes auxquels nous décidons de nous référer, ainsi que le cadre dans lequel nous souhaitons inscrire notre développement. Elle demande à chacun de nous de définir des objectifs précis, des moyens financiers et des délais pour leur concrétisation. Elle comporte l'exigence de nous doter d'outils d'évaluation adéquats.

### DÉFINITIONS ET PRINCIPES

---

#### Les engagements internationaux

En juin 1992, au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, soucieux de gérer les ressources de la planète de manière équitable, les représentants de 172 Etats ont adopté comme référence commune la notion de «développement durable» telle qu'elle a été définie par les Nations Unies. Cette définition est la suivante:

*«Un développement est durable s'il garantit que les besoins de la génération actuelle de tous les pays et groupes de population sont satisfaits, sans porter préjudice à la faculté des générations futures de satisfaire leurs propres besoins et en maintenant la biodiversité (faune et flore)».*

Si l'on s'arrête au contenu de cette définition, on constate que le développement durable comporte une double dimension. Tout être humain a droit à sa juste part des ressources: c'est la solidarité dans l'espace. Le développement doit se faire dans le respect des droits des générations à venir: c'est la solidarité dans le temps. On y ajoute que l'option pour le développement durable implique que l'économie ne peut se développer sans gérer les ressources de la nature, mais qu'on ne saurait protéger la nature sans prendre en compte les besoins humains.

Le développement durable d'un écosystème donné est un processus global, dans le sens où tous ses éléments sont interdépendants et contribuent conjointement à la qualité de l'ensemble. Qu'un aspect du processus dysfonctionne et l'écosystème dans sa totalité court le risque d'en être sérieusement affecté. Ce processus, au lieu d'être subi de manière passive, peut être orienté dans le temps et dans l'espace à partir d'une décision mûrement réfléchie et constamment réaffirmée par l'ensemble des acteurs concernés.

## **Les engagements du Valais**

Par la présente Charte, la population du Valais et ses élus affirment adhérer pleinement aux engagements internationaux de Rio, qui sont aussi ceux de la Suisse, et déclarent vouloir contribuer à leur réalisation. Ils constatent:

- qu'un développement durable, c'est-à-dire équilibré et plaçant l'être humain au cœur de la démarche, répond aux aspirations premières de chacun;
- que les Valaisans, dont l'activité économique est fortement tributaire de la qualité de leur environnement naturel, se trouvent particulièrement concernés par le développement durable;
- que le développement durable génère des activités novatrices créant des emplois;
- que le développement durable rejoue et renouvelle l'ambition du développement régional, lequel vise à mobiliser les forces de tous les acteurs de la région en un projet résolument orienté vers l'avenir.

**Dans le cadre du Valais, nous choisissons de considérer le processus de développement durable sous cinq aspects: l'économique, l'environnemental, le social, le culturel et le politique.** Ces aspects sont indissociables et constituent le processus lui-même.

Le développement durable postule à la fois:

1. **sous l'aspect économique:** une économie efficace et orientée, dans ses structures, ses secteurs et ses produits, vers les défis de l'avenir,
2. **sous l'aspect environnemental:** la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité,
3. **sous l'aspect social:** une répartition équitable des richesses produites, la lutte contre l'exclusion et la promotion de la santé,
4. **sous l'aspect culturel:** la valorisation de la dimension culturelle dans l'ensemble de ses expressions,
5. **sous l'aspect politique:** l'instauration d'une culture de la concertation et du consensus.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE PASSE PAR LE PARTENARIAT DE TOUS**

---

L'option en faveur du développement durable ne se conçoit pas sans la participation de l'ensemble des habitants du Valais. Ce sont eux, par les actions qu'ils mènent déjà et par celles qu'ils entreprendront, qui donnent sens et contenu à la présente Charte. Chacun à son niveau et dans son domaine est garant de l'option commune.

## **La mise en œuvre du processus de développement durable passe ainsi par une double démarche:**

- une large prise de conscience, au niveau de la population, des responsabilités qui incombent à chacun;
- un engagement soutenu de la part du canton, des communes, des régions, des partenaires sociaux, des entreprises et du secteur associatif.

Cet état d'esprit et les actes qui en découlent feront du Valais un canton pionnier.

## **PLANS D'ACTION DE LA DURABILITÉ**

Le canton - Les communes - Les régions - Les partenaires sociaux - Les entreprises - Les associations détermineront, dans l'exercice de leurs compétences respectives et dans les divers domaines du développement durable, des objectifs chiffrés et des plans d'action garantissant leur concrétisation. Ils fixeront les moyens matériels nécessaires pour les atteindre, ainsi que les délais à respecter.

### **Ces actions doivent permettre notamment de:**

- ⊕ Promouvoir des activités économiques diversifiées et génératrices d'emplois durables.
- ⊕ Reconnaître et protéger activement les richesses naturelles du Valais.
- ⊕ Optimiser la gestion des ressources naturelles: la nature, le paysage, le territoire.
- ⊕ Contrôler et agir sur la qualité de l'eau, de l'air et du sol.
- ⊕ Minimiser la consommation d'énergies non renouvelables et développer la part des énergies renouvelables.
- ⊕ Développer l'offre de transports publics.
- ⊕ Favoriser la durabilité et la réhabilitation des équipements et des infrastructures, ainsi qu'optimiser les réseaux existants.
- ⊕ Lutter contre l'exclusion, la précarisation et les inégalités sociales en développant la solidarité entre les générations, les communautés et les catégories sociales.
- ⊕ Promouvoir la santé de la population.
- ⊕ Favoriser l'expression de la culture dans toute sa diversité, ainsi que sa diffusion au sein de la communauté concernée.
- ⊕ Reconnaître le patrimoine hérité et le mettre en valeur.
- ⊕ Promouvoir la concertation, la recherche du consensus et de solutions sans perdant entre les partenaires du développement durable.

## **SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

---

Au plan international, le Valais poursuivra, en coordination avec les efforts du pays, un engagement fort pour la solidarité et la coopération au développement.

Il s'efforcera de promouvoir le développement durable, en particulier dans et entre les espaces de montagne du monde. Il affirmera ainsi la solidarité des populations de montagne, qui partagent des préoccupations et des ressources communes, face aux défis économiques, sociaux et environnementaux. A l'instar des États insulaires qui se sont organisés pour défendre leur survie face aux menaces que les changements climatiques font peser sur leur existence, les espaces montagnards sont directement concernés par les effets d'un réchauffement climatique et doivent également faire valoir leurs intérêts.

## **ASSURER LA RÉUSSITE DU PROCESSUS**

---

Pour la mise en œuvre des engagements et programmes définis ci-dessus, les acteurs du développement durable (le canton, les communes, les régions, les partenaires sociaux, les entreprises, les associations) mettront à disposition les moyens nécessaires, à travers leurs budgets ou par la création d'instruments nouveaux.

En coopération avec l'ensemble des acteurs du développement durable, les pouvoirs publics mettront en place les instruments et moyens garantissant une évaluation régulière des engagements pris et des résultats obtenus dans les domaines de l'économie, du social, de la culture, de l'environnement et de la politique.

La réussite du processus passe en particulier par la création d'une **Fondation pour le développement durable des régions de montagne**, destinée notamment à soutenir les actions et les projets répondant aux critères du développement durable. Cet outil sera conçu, réalisé et géré selon les principes mêmes qu'il a mission de promouvoir. Le développement durable étant un processus évolutif, la Charte sera périodiquement discutée et révisée.

## **Services porteurs d'engagements membres du Comité de pilotage de l'Agenda 21 cantonal**

Exemplarité	Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)
Tourisme	Service du développement économique (SDE)
Agriculture	Service de l'agriculture (SCA)
Travail et tissu économique	Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)
Développement territorial	Service du développement territorial (SDT)
Ressources vitales	Service de la protection de l'environnement (SPE)
Énergie	Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH)
Biodiversité et paysage	Service des forêts et du paysage (SFP)
Forêts et dangers naturels	
Transport et mobilité	Service des routes, transports et cours d'eau (SRTCE)
Relations du travail	Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT)
Cohésion sociale	Service de l'action sociale (SAS)
Culture	Service de la culture (SC)
Santé	Service de la santé publique (SSP)
Éducation	Service de l'enseignement (SE)
Agendas 21 locaux	DOP A21 : Direction opérationnelle de l'Agenda 21 cantonal

## **Services porteurs d'engagements membres de la Direction opérationnelle de l'Agenda 21 cantonal**

Tourisme	Service du développement économique (SDE)
Biodiversité et paysage	Service des forêts et du paysage (SFP)
Forêts et dangers naturels	
Éducation	Service de l'enseignement (SE)



[www.fddm.ch](http://www.fddm.ch)